

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA HAUTE-MARNE

Membres du corps préfectoral

Mme la Préfète	Élodie DEGIOVANNI
M. le Secrétaire général	François ROSA
M. le Sous-préfet de LANGRES	Jean-Marc DUCHÉ
Mme la Sous-préfète de SAINT-DIZIER	Hélène DEMOLOMBE TOBIE

18 décembre 2018

SOMMAIRE

DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DE LA RÉGION GRAND EST

Arrêté n° 2018/57 du 17/12/2018 portant localisation et délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail de la région Grand Est4

Arrêté n° 2018/61 du 17/12/2018 portant localisation et délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail du département de la Haute-Marne

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ GRAND EST

Décision conjointe ARS Bourgogne-Franche-Comté n° DOS/ASPU/199/2018 et ARS Grand Est n° 2018-2095 du 20/11/2018 modifiant la décision conjointe ARS Bourgogne-Franche-Comté n° DOS/ASPU/036/2018 et ARS Grand Est n° 2018-0088 du 16 février 2018 modifiée portant autorisation du laboratoire de biologie médicale multi-sites exploité par la Société d'exercice libéral par actions simplifiée (SELAS) BC-Lab15

PRÉFECTURE DE LA HAUTE-MARNE

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA LÉGALITÉ

Bureau du Contrôle de Légalité et de l'Intercommunalité18

Arrêté n° 3201 du 14/12/2018 portant dissolution du Syndicat Intercommunal de Transports Scolaires (SITS) de Bologne

SERVICE DE LA COORDINATION, DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL

Pôle Appui Territorial20

Arrêté n° 3213 du 18/12/2018 portant délégation de signature à M. Jean-Pierre GRAULE, Directeur Départemental des Territoires de la Haute-Marne en matière d'avis et d'autorisations délivrées au titre du régime transitoire d'autorisation spéciale applicable entre la prise en considération et la création du Parc national entre Champagne et Bourgogne

DIRECTION DES SERVICES DU CABINET

Bureau de la Représentation de l'État et de la Communication Interministérielle23

Arrêté n° 3179 du 13/12/2018 portant nomination d'un maire honoraire – M. Hubert BOURGEOIS - DAILLECOURT

Arrêté n° 3191 du 13/12/2018 portant attribution de la médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement – M. Roger DOUARD

Arrêté n° 3210 du 18/12/2018 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes du département

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES (DDT)

Bureau Biodiversité Forêt Chasse51

Arrêté n° 3202 du 17/12/2018 portant modification du comité de pilotage pour la mise en œuvre du document d'objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 n° 213 « Bassigny » (FR2112011)

Arrêté n° 3203 du 17/12/2018 portant modification du comité de pilotage pour la mise en œuvre du document d'objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 n° 78 « Le Cul Cerf à Orquevaux » (FR2100323)

Arrêté n° 3204 du 17/12/2018 portant modification du comité de pilotage pour la mise en œuvre du document d'objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 n° 74 « Vallée du Rognon et de la Sueurre et massif forestier de la Crète et d'Ecot-la-Combe » (FR2100319)

Arrêté n° 3205 du 17/12/2018 portant modification du comité de pilotage pour la mise en œuvre du document d'objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 n° 75 « Forêt d'Harréville-les-Chanteurs » (FR2100320)

Arrêté n° 3206 du 17/12/2018 portant modification du comité de pilotage pour la mise en œuvre du document d'objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 n° 85 « Bois de Serqueux » (FR2100330)

Arrêté n° 3207 du 17/12/2018 portant modification du comité de pilotage pour la mise en œuvre du document d'objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 n° 77 « Val de la Joux et de la Vouette » (FR2100322)

Arrêté n° 3208 du 18/12/2018 portant approbation du document d'objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 FR2100319 « Vallées du Rognon et de la Sueurre et massif forestier de la Crète et d'Ecot-la-Combe »

Arrêté n° 3209 du 18/12/2018 portant approbation du document d'objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 FR2100324 « Les Gorges de la Vingeanne »

**DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONSOMMATION,
DE LA CONCURRENCE, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DE LA RÉGION GRAND EST
- Unité Départementale de la Haute-Marne -**

Arrêté modificatif (n° 13) n° 3178 du 12/12/2018 portant composition de la commission départementale de l'emploi et de l'insertion74

Arrêté n° 3199 du 18/12/2018 portant acceptation de la demande de dérogation à la règle du repos dominical présentée par ALLIANCE DU COMMERCE

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE LA HAUTE-MARNE**

Délégation de pouvoir et de signature du 01/12/2018 – Mme Béatrice DELANNE, contrôleur principal85

Délégation spéciale de signature du 01/12/2018 – Mme Stéphanie MECHET, contrôleuse des finances publiques

Délégation de pouvoir et de signature du 01/12/2018 – M. Jacques ROSSELLE, inspecteur des finances publiques



MINISTÈRE DU TRAVAIL

**Arrêté cadre n° 2018/57 portant localisation et délimitation des unités de contrôle
et des sections d'inspection du travail de la région Grand Est**

**LA DIRECTRICE REGIONALE DES ENTREPRISES,
DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION,
DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DE LA REGION GRAND EST**

Vu le code du travail, notamment ses articles R 8122-4 et R 8122-5 ;

Vu le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

Vu le décret n° 2014-359 du 20 mars 2014 relatif à l'organisation du système d'inspection du travail ;

Vu l'arrêté ministériel du 12 mars 2018 portant création et répartition des unités de contrôle d'inspection du travail ;

Vu la consultation du CHSCT en date du 18 septembre 2017 ;

Vu la consultation du CTSD en date du 7 novembre 2017 ;

VU l'arrêté interministériel en date du 1^{er} janvier 2016 portant nomination de Danièle GIUGANTI sur l'emploi de Directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Alsace, Champagne Ardenne, Lorraine ;

VU le décret n° 2016/1262 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom de la région Grand Est ;

ARRÊTE

Localisation et délimitation des unités de contrôle

Article 1 : La DIRECCTE Grand Est compte 20 unités de contrôle dont la localisation s'établit comme suit :

ARDENNES :

Une unité de contrôle **08-1**, rattachée à l'Unité Départementale des Ardennes dont la compétence s'étend sur l'ensemble du département.

AUBE :

Une unité de contrôle **10-1**, rattachée à l'Unité Départementale de l'Aube dont la compétence s'étend sur l'ensemble du département.

MARNE :

Deux Unités de contrôle, rattachée à l'Unité Départementale de la Marne :

Unité de contrôle **51-1** dont la compétence géographique est déterminée par un arrêté spécifique

Unité de contrôle **51-2** dont la compétence géographique est déterminée par un arrêté spécifique

HAUTE MARNE :

Une unité de contrôle 52-1, rattachée à l'Unité Départementale de la Haute Marne dont la compétence s'étend sur l'ensemble du département.

MEURTHE ET MOSELLE :

Deux Unités de contrôle, rattachée à l'Unité Territoriale de Meurthe et Moselle :

Unité de contrôle **54-1** dont la compétence géographique est déterminée par un arrêté spécifique

Unité de contrôle **54-2** dont la compétence géographique est déterminée par un arrêté spécifique

MEUSE :

Une unité de contrôle **55-1**, rattachée à l'Unité Départementale de la Meuse dont la compétence s'étend sur l'ensemble du département.

MOSELLE :

Trois unités de contrôle, rattachée à l'Unité Départementale de Moselle:

Unité de contrôle **57-1** dont la compétence géographique est déterminée par un arrêté spécifique..

Unité de contrôle **57-2** dont la compétence géographique est déterminée par un arrêté spécifique.

Unité de contrôle **57-3** dont la compétence géographique est déterminée par un arrêté spécifique.

BAS RHIN :

Quatre unités de contrôle, rattachées à l'Unité Départementale du Bas Rhin:

Unité de contrôle **67-1** dont la compétence géographique est déterminée par un arrêté spécifique.

Unité de contrôle **67-2** dont la compétence géographique est déterminée par un arrêté spécifique.

Unité de contrôle **67-3** dont la compétence géographique est déterminée par un arrêté spécifique.

Unité de Contrôle **67-4** dont la compétence géographique est déterminée par un arrêté spécifique.

HAUT RHIN :

Trois unités de contrôle, rattachée à l'Unité Départementale du Haut Rhin:

Unité de contrôle **68-1** dont la compétence géographique est déterminée par un arrêté spécifique

Unité de contrôle **68-2** dont la compétence géographique est déterminée par un arrêté spécifique

Unité de contrôle **68-3** dont la compétence géographique est déterminée par un arrêté spécifique.

VOSGES :

Une Unité de contrôle **88-1**, rattachée à l'Unité Départementale des Vosges dont la compétence s'étend sur l'ensemble du département.

REGION GRAND EST :

Une Unité Régionale d'appui et de contrôle à la lutte contre le travail illégal et les fraudes au détachement (URACTI), rattachée au Pôle Travail de l'Unité Régionale de la DIRECCTE et dont la compétence s'étend sur l'ensemble de la région Grand Est.

Localisation et délimitation des sections d'inspection du travail

Article 2 : Il est créé 170 sections d'inspection du travail en région Grand Est dont la localisation et la compétence sont déterminées comme suit :

Les sections d'inspections ont une compétence générale pour l'ensemble des entreprises localisées ou intervenant dans le périmètre géographique de la section, à l'exclusion :

- des compétences spécifiques dévolues aux sections en charge des entreprises agricoles, qui peuvent inclure en leur sein un secteur généraliste ou une extension sectorielle par code APE,
- des sections en charge des entreprises intervenant sur le réseau public de transport ferroviaire pour tout le département,
- des sections à dominante identifiée transport via des rattachements code APE,

Les sections en charge du contrôle des entreprises agricoles sont notamment compétentes pour les entreprises assujetties aux dispositions du titre 1^{er} du livre 7 du code rural et de la pêche maritime relatives à la réglementation du travail salarié et sont également compétentes pour les travaux réalisés par toutes les entreprises exerçant une activité de quelque nature qu'elle soit, permanente ou temporaire, dans l'emprise de ces établissements agricoles. Selon les organisations locales et les réalités territoriales, les annexes préciseront les codes NAF possiblement rattachés aux sections agricoles.

Chaque département compte une section d'inspection du travail en charge du contrôle des entreprises intervenant sur le réseau public de transport ferroviaire au sein du département, qui est également compétente pour toutes les entreprises exerçant une activité de quelque nature qu'elle soit, permanente ou temporaire au sein de l'enceinte ferroviaire des transports publics réalisée sur le réseau ferré national pris au sens de l'article L2122-1 du code des transports. Les arrêtés de localisation préciseront au sein de chaque département le périmètre de compétence au sein des gares pour les entreprises domiciliées et les chantiers réalisés. A l'exception des départements du BAS RHIN et du HAUT RHIN, les commerces inclus dans les gares ferrées relèvent de la compétence de ces sections.

Concurremment avec les sections d'inspection, l'Unité Régionale d'Appui et de Contrôle à la Lutte contre le Travail Illégal a une compétence générale de contrôle des situations de travail illégal et du contrôle du respect des dispositions relatives aux salariés détachés temporairement en France par une entreprise non établie en France, sur l'ensemble de la région.

Au-delà du cadre ci-dessus fixé, les sections d'inspection du travail se répartissent comme suit :

ARDENNES

Unité de contrôle 08-1 : Sept sections d'inspection du travail.

AUBE :

Unité de contrôle 10-1 : Dix sections d'inspection du travail.

MARNE :

Unité de contrôle 51-1 : Dix sections d'inspection du travail.

Unité de contrôle 51-2 : Dix sections d'inspection du travail.

HAUTE MARNE

Unité de contrôle 52-1 : Six sections d'inspection du travail.

MEURTHE ET MOSELLE :

Unité de contrôle 54-1 : Dix sections d'inspection du travail.

Unité de contrôle 54-2 : Neuf sections d'inspection du travail.

MEUSE

Unité de contrôle 55-1 : Cinq sections d'inspection du travail.

MOSELLE

Unité de contrôle 57-1 (UC Moselle Nord) : Neuf sections d'inspection du travail.

Unité de contrôle 57-2 (UC Moselle Est) : Neuf sections d'inspection du travail.

Unité de contrôle 57-3 (UC Moselle Sud) : Neuf sections d'inspection du travail.

BAS RHIN

Unité de contrôle 67-1 : Dix sections d'inspection du travail.

Unité de contrôle 67-2 : Dix sections d'inspection du travail.

Unité de contrôle 67-3 : Dix sections d'inspection du travail.

Unité de Contrôle 67-4 : Dix sections d'inspection du travail.

HAUT RHIN

Unité de contrôle 68-1 : Sept sections d'inspection du travail.

Unité de contrôle 68-2 : Six sections d'inspection du travail.

Unité de contrôle 68-3 : Douze sections d'inspection du travail.

VOSGES

Unité de contrôle 88-1 : Onze sections d'inspection du travail.

Article 3 :

Le présent arrêté prendra effet le 1^{er} janvier 2019 pour chaque département concomitamment à la publication des arrêtés délimitant les secteurs géographiques et d'activité des unités de contrôle et des sections.

Article 4 :

Les Responsables des Unités Départementales de la DIRECCTE Grand Est sont chargés de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Grand Est et des préfectures des départements des Ardennes, de l'Aube, de la Marne, de la Haute-Marne, de la Meurthe-et-Moselle, de la Meuse, de la Moselle, du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et des Vosges.

Fait à Strasbourg, le 17 décembre 2018


Danièle GIUGANTI



MINISTÈRE DU TRAVAIL

**Arrêté n° 2018/61 portant localisation et délimitation des unités de contrôle
et des sections d'inspection du travail du département de la HAUTE-MARNE**

**LA DIRECTRICE REGIONALE DES ENTREPRISES,
DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION,
DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DE LA REGION GRAND EST**

Vu le code du travail, notamment ses articles R 8122-4 et R 8122-5,

Vu le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

Vu le décret n° 2014-359 du 20 mars 2014 relatif à l'organisation du système d'inspection du travail

Vu l'arrêté ministériel du 12 mars 2018 portant création et répartition des unités de contrôle d'inspection du travail ;

Vu la consultation du CHSCT en date du 18 septembre 2017,

Vu la consultation du Comité Technique des Services Déconcentrés en date du 7 novembre 2017 ;

VU l'arrêté cadre régional n° 2018/57 du 17 décembre 2018 portant organisation et délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail de la région GRAND EST ;

VU l'arrêté interministériel en date du 1^{er} janvier 2016 portant nomination de Danièle GIUGANTI sur l'emploi de Directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Alsace, Champagne Ardenne, Lorraine ;

VU le décret n° 2016/1262 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom de la région Grand Est ;

ARRÊTE

Article 1

L'unité de Contrôle de la HAUTE MARNE couvre l'intégralité du périmètre géographique du département.

Article 2

L'Unité de Contrôle du département de la HAUTE MARNE compte 6 sections d'inspection du travail, parmi lesquelles :

- Quatre sections d'inspection généralistes,
- Deux sections (n°1 et 2) compétentes pour :
 - les entreprises agricoles assujetties aux dispositions du titre 1^{er} du livre 7 du code rural et de la pêche maritime relatives à la réglementation du travail salarié et pour les travaux réalisés par

toutes les entreprises exerçant une activité de quelque nature qu'elle soit, permanente ou temporaire, dans l'emprise de ces établissements agricoles. Les entreprises du département relevant des codes APET 1,2 et 3 ainsi que les codes APE 1051C (fabrication de fromage), 1610A (sciage et rabotage du bois), 4776Z (commerce de détails de fleurs, plantes, graines, animalerie), 4661Z (commerce de gros de matériel agricole) relèvent également de la compétence de ces sections,

- les activités de transports relevant des codes APET 49 à 53 ainsi que les codes APE 8690A (ambulances) et 4519Z (commerce d'autres véhicules automobile).

La section n° 2 est par ailleurs compétente sur l'ensemble du département pour des entreprises intervenant sur le réseau public de transport ferroviaire et également pour toutes les entreprises exerçant une activité de quelque nature qu'elle soit, permanente ou temporaire au sein de l'enceinte ferroviaire des transports publics réalisée sur le réseau ferré national pris au sens de l'article L2122-1 du code des transports. La compétence de cette section d'inspection du travail est étendue aux chantiers de bâtiment réalisés au sein des gares SNCF lorsque la maîtrise d'ouvrage relève de la SNCF. Les commerces implantés au sein des gares relèvent également de la section dédiée.

Article 3 :

La localisation et la délimitation des sections d'inspection du travail de la HAUTE-MARNE s'établissent comme suit :

SECTION 1

Les entreprises de transport et agricoles telles que définies à l'article 2 du présent arrêté situées à l'ouest du département délimité par la Route Nationale 4 depuis son entrée dans le département à partir de la Marne, à l'exclusion de la commune de Saint-Dizier, la route nationale 67 jusqu'à la commune de Chaumont incluse, la route départementale 619, la route nationale 19 jusqu'à la commune de Langres incluse, la route départementale 674 puis la route départementale 974 jusqu'à la sortie du département en direction de la Côte d'Or

SECTION 2

Les entreprises de transport et agricoles telles que définies à l'article 2 du présent arrêté situées à l'est du département délimité par la Route Nationale 4 depuis son entrée dans le département à partir de la Marne, la commune de Saint-Dizier, la route nationale 67 jusqu'à la commune de Chaumont exclue, la route départementale 619, la route nationale 19 jusqu'à la commune de Langres exclue, la route départementale 674 puis la route départementale 974 jusqu'à la sortie du département en direction de la Côte d'Or

La compétence ferroviaire telle que définie à l'article 2.

SECTION 3

A l'exception des entreprises relevant des sections 1 et 2

Les cantons suivants :

- SAINT DIZIER 1
- WASSY
- JOINVILLE
- BOLOGNE
- une partie de la commune de Saint-Dizier selon la répartition par rue suivante :

Les rues suivantes de la ville de SAINT DIZIER :

Abbaye chemin de l'
Abeilles rue des
Alsace rue d'

Gigandet rue Andre
Gigny chemin du Cimetière de
Giraud avenue du General

Nommions rue des
Normandie allée de
Notre Dame rue

Alsace-Lorraine avenue	Giraud impasse du Général	Olonna rue
Ancerville chemin d'	Godard Bruillard rue (12 avril 1912)	
Argente Ligne chemin de l'	Godard Jeanson rue	Palme rue Olof
Arquebuse rue de l'	Gounod rue Charles	Papillons rue des
Artois allée d'	Gravières chemin des	Paris rue de la Commune de
Aune rue de l'	Grignon rue	Pasteur avenue
Barbusse place Henri	Grillons rue des	Patouillet allée du
Bas fourneaux rond point des	Gruet rue de l' Abbé	Penissières chemin des
Basch impasse Victor	Guimard rue Hector	Picardie allée de
Basch rue Victor	Halles rue des Petites	Pin allée Germain
Bastie rue Maryse	Hauts Fossés	Place rue de la
	Henri IV rue	Plaines chemin des
Batellerie rue de la		Plaine quartier de la
Baudesson rue de l'Echevin	Horizon chemin de l'	Planchotte rue de la
Becquey place	Janny rue Pierre	Poignault impasse
Belle Foret sur Marne avenue de	Jaurès place Jean	Poirier ruelle du
Beregovoy avenue Pierre	Jaures rue Jean	Pont de Vergy
Bert impasse Paul	Jeanson rue Godard	Pré Longue queue (Giratoire)
Bert rue Paul	Joinville Avenue de	
	Joinville route de	Pre Longue Queue rue du
Beurjant rue de	Jumeret rue	
Bocardage rue du	Jupiter impasse de	Pré Moinot rue du
Bois rue du		Puits Royau rue du
Bois du Roi rue du	Lachats rue des	
Bonnettes chemin des	Lacore rue Suzanne	Ravel rue Maurice
Bourgogne rue de	Laminoirs allée des	Raynal impasse du Colonel
Bragards rue des	Lebon rue Philippe	Raynal passage du Colonel
Briand Aristide place	Lepage rue Louis	Raynal rue du Colonel
Brulliard rue Godard	Lesprit lotissement	République place de la
Buat rue Jean	L'Etanche rue de	Resnik rue Judith
Canada rue du	Libellules rue des	Robinson rue du
Canal de la Forge rue du	Liberté place de la	Rodin rue Auguste
Capucins rue des	Liege rue de	Roises rue des
Castors lotissement des	Liszt rue Franz	Rollin carrefour H
Chaînerie allée de la	Lorraine impasse d' Alsace	Rond (Giratoire)
Chaînerie rue de la	Lorraine rue de	Rond rue du
Champagne rue de	Loucheur rue Louis	Rude rue Francois
Charbonneaux Philippe	Louventes rue des	Rue Grande
Château Renard allée du	Loyes (Giratoire)	
Château Renard rue	Loyes rue des	
Chêne Saint Amand avenue du		
Chêne Saint Amand ZAC du	Lucot rue Charles	
Chénier rue André		
Cigales rue des	Lurcat rue Jean	Saint Nicolas rue
Clefmonts (Giratoire)	Maillol rue Aristide	Saint Saens rue Camille
Clefmonts chemin des	Maistre impasse du General	Salengro avenue Roger
Clefmonts rue des	Maistre impasse Gal	Sancerre rue
Clos Lapierre voie	Maistre rue du General	Sand rue George
Clos Mortier chemin du	Marceau rue	Savoie (Giratoire)
Coccinelles rue des	Marina chemin de la	Savoie rue de
Colbert rue Croix	Marne boulevard de	Schoelcher rue Victor
Corse allée de	Marne cité de la	Semard rue Pierre
	Marne quartier de la	

Cortes et Bellonte rue	Marne-Saône rue du Canal	Soeurs quartier des
Couchy rue du	Mars rue de	Soleil impasse du
Courbet rue Gustave	Martin rue Pierre	St-Eloi allée
Crassier lotissement du	Martyrs de la Deportation place des	Stuart rue Marie
Criquets rue des	Matisse rue Henri	Tanneurs rue des
Dehault rue Robert	Mauguet rue Emile	Tartelottes chemin des
Despres rue du Docteur	Meiffert voie d'accès	Thomas rue Albert
Diderot rue	Mérovingiens (Giratoire 2)	Timbaud avenue Jean-Pierre
Ecuyers rue des	Mérovingiens (Giratoire)	Tourniquet ruelle du
Epinotte rue de l'	Mérovingiens rue des	Tuilerie chemin de la
Etang de la Marina chemin de l'	Mérovingines (giratoire échangeur)	Tuilerie rue de la
Etats-Unis avenue des	Minières rue des	Val rue du
Etoiles rue des	Moinot rue du Pré	Valotte chemin de la
Eturbees allée des	Monet rue Claude	Vandeul rue de
Eturbees rue des	Monod avenue Jacques	Venus rue de
Europe place de l'	Morionnes chemin des	Vergers rue des
Flandre allée de	Mougeot rue du Docteur	Vergy (Giratoire)
Fosse Cadet allée de	Moulins rue des	Vergy impasse de
Fosse Cadet rue de la	Mozart rue	Vergy rue de
Fourmis impasse des	Musset rue Alfred de	Verlaine rue Paul
Fourmis rue des	Nancy (Giratoire d' Ancerville)	
Franche-Comte allée de	Nancy route de	
Gauguin rue Paul	Neptune impasse de	

SECTION 4 :

A l'exception des entreprises relevant des sections 1 et 2

Les cantons suivants :

-SAINT-DIZIER3

-EURVILLE

-POISSONS

-BOURBONNE LES BAINS

-une partie de la commune de Saint-Dizier selon la répartition par rue suivante :

Les rues suivantes de la ville de SAINT DIZIER :

11 Novembre 1918 place du	Fert rue Albert	Parchim avenue de
19 Mars 1962 rue du	Fezandelle rue Lucien	Pascal Mail Blaise
8 Mai 1945 place du	Fisbacq rue Hubert	Paul avenue Marcel
Agnès rue des	Flammarion allée	Paul Mail Marcel
Albert rue du Brigadier	Flammarion rue Camille	Pergaud allée
Alcides place des	Fontaine rue Jean de la	Pergaud Espace
Allende boulevard Salvator	Fort Carré rue du	Perse rue saint john
Alouettes rue des	Frachon avenue Benoit	Pertois lotissement du
Andre rue des	France rue Anatole	Perthois rue de
Arc rue Jeanne d'	François 1er rue	Picasso rue Pablo
Bachelard rue Gaston	Francoise rue des	Pierre rue des
Barbaux (Giratoire)	Gambetta rue	Pinsons rue des
Barbaux rue André	Garros (Mail Roland)	Pisani avenue Edgar
Bar-le-Duc route de	Gaulle place du Général de	Plante rue Gaston
Bénivalle rue de la	Gaumont rue Léon	Port de Gigny rue du
Bernardine allée de la	Genevoix place Maurice	Pressoirs rue des

Bernardine rue de la	Giros rue Emile	Prototypes impasse des
Berthelot rue	Gros Emile rue	Quatre Fossés rue des
Bleuets rue des	Godard rue Louis	Quéruel rue Henri
Blum allée Leon	Grand Chantier impasse du	Quint rue Charles
Blum rue Léon	Grèves chemin des	Racine rue
	Grèves rue des	Rameau rue Jean-philippe
Bonnor rue	Grèves sentier	Raoul rue des
Bordeaux (Accès collège de la Noue)	Guesde rue Jules	RD 635
Bordeaux rue Henry	Henri rue des	
Bourbon rue Guy de	Hirondelles rue des	
Bourg allée du Petit	Hoéricourt rue de	
Brassens Georges square	Hugo avenue Victor	
Breguet rue Louis	Iris rue des	
Buffon impasse	Jacques impasse des	RN35 vers Bar Le Duc
Buffon rue	Jardins ruelle des	Remparts ruelle des
Buffon voie	Jeanne d'Arc	Renan allée Ernest
Buisson rue Fernand	Jonquilles rue des	Renan rue Ernest
Buttes chemin des	Jouvet rue Louis	Renan place Ernest
Camus rue Jean	Jules impasse des	Renard rue Jules
Canard Sauvage avenue du	Juliette rue des	Rene rue des
Carnot rue du Président	Kastler rue Alfred	Renoir rue Auguste
Carprières rue des	Kennedy avenue du president	Republique avenue de la
Cartier avenue Marius	Lalande rue	Robespierre Quai
Casanova allée Danielle	Lamartine rue	Roitelets rue du
Cassou rue Jean	Lamineurs rue des	Rolland place Romain
Catel parking	Lattre de Tassigny rue Maréchal de	Rollin rue René
Catel rue	Laurent avenue Raoul	
CD 157 vers Sermaize	Leach allée du Général	
Cezanne rue Paul	Leclerc place du Marechal	Rousseau rue Jean Jacques
Chambre rue Edouard	L'Eglantine chemin de	Rousseau rue Waldeck
Chanfrault rue Guy	Lehn rue Jean Marie	Saint Jean impasse clos
Chaplin place Charlie	Lescuyer allée Jean-François	Saint Thiebault chemin
Chardin rue du Docteur	Lievre rue du	Saint Thiebault impasse
Chardonnerets rue des	Loubert avenue de la	Saint Thiebault sentier
Charlot ruelle	Louis rue des Jean	Sangliers rue des
Chevreuils rue des	Lumières rue des Frères	Sangnier rue Marc
Claudiel rue Camille	Malgras rue	Sarrail (Giratoire)
Clos Lapierre chemin du	Malraux place André	Sarrail avenue du General
Clos Saint-Jean chemin du	Malterie rue de la	Sauges rue des
Closot chemin du	Marcel impasse des	Sauvage rue du Petit
Colette rue	Marché rue du	Schweitzer rue Albert
	Marianne impasse des	Scierie du Grand Chantier rue de la
Coquelicots rue des	Marianne rue des	Seguin rue Marc
Cornee Renard avenue de la	Marie-Louise impasse des	Sommier rue de la
Corneille rue	Marie-Thérèse rue des	Souvenir Français rue du
Cornu rue de l' Abbé	Marini quai	Tambourine (Giratoire)
Coubertin allée Pierre de	Martin du Gard rue Roger	Tambourine rue de la
Creux place Robert	Massotte rue Louis	Tennis rue des
Cugnot nouvelle voie	Maugery chemin de la Croix	Terechkova rue Valentina
Cugnot rue du	Mauguet place Emile	Theuriet rue André
Curie allée Pierre et Marie		

Danton rue
De Courberin allée Pierre
Desmoulins impasse Camille
Desmoulins quai Camille
Deux Pigeons avenue des
Driout rue Charles Adolphe
Dunant boulevard Henri

Ecole impasse devant l'
Ecole rue de l'
Eiffel allée Gustave
Entrevan boulevard du Colonel
Eon rue du Capitaine
Etang Rozet chemin de l'
Faubert chemin de la Voie
Favarde rue de la

Michel allée Louise
Michelet rue
Michelot rue Roger
Milhaud rue Darius
Molière rue
Molière passage
Montaigne allée Michel de

Montant impasse
Montants chemin Rural dit des
Montants rue des
Montpensier rue
Moulin allée Jean
Orange rue du Prince d'
Ornel rue du Quai d'
Ortiz rue Louis
Perey rue Marguerite

Thieuret prolongée rue André
Thil rue Marcel
Tours rue des
Tourterelles rue des
Triolet rue Elsa
Trois-Fontaines route de
Vallès rue Jules
Vacquerie rue de la
Verdun (Giratoire Centre
Nautique)
Verdun avenue de
Verdun rue de
Vian rue Boris
Victoire rue de la
Vilar rue Jean
Volta rue Alessandro
Voltaire rue
Zola Place Emile
Zola rue Emile

SECTION 5 :

A l'exception des entreprises relevant des sections 1 et 2

Les cantons suivants :

-CHATEAUVILLAIN
-VILLEGUSIEN

Ainsi que la commune de Chaumont.

SECTION 6 :

A l'exception des entreprises relevant des sections 1 et 2

Les cantons suivants :

- CHALINDREY, - CHAUMONT 1
- LANGRES, - CHAUMONT 2
- NOGENT, - CHAUMONT 3

Ainsi que la commune de BROTTE.

Article 4 :

Le présent arrêté prendra effet le 1^{er} janvier 2019. Les dispositions des arrêtés antérieurs concernant l'organisation et la délimitation des sections d'inspection du travail sont abrogées en ce qui concerne le département de la HAUTE-MARNE.

Article 5 :

La Responsable de l'Unité Départementale de la HAUTE-MARNE de la DIRECCTE Grand Est est chargée de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Grand Est et de la préfecture de la Haute-Marne.

Fait à Strasbourg, le 17 décembre 2018


Danièle GIUGANTI

Décision conjointe ARS Bourgogne-Franche-Comté n° DOS/ASPU/199/2018 et ARS Grand Est n° 2018-2095 modifiant la décision conjointe ARS Bourgogne-Franche-Comté n° DOS/ASPU/036/2018 et ARS Grand Est n° 2018-0088 du 16 février 2018 modifiée portant autorisation du laboratoire de biologie médicale multi-sites exploité par la Société d'exercice libéral par actions simplifiée (SELAS) BC-Lab

**Le directeur général
de l'Agence régionale de santé
Bourgogne-Franche-Comté**

**Le directeur général
de l'Agence régionale de santé
Grand Est**

- VU le code de la santé publique et notamment les titres I et II du livre II de sa sixième partie ;
- VU l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010, ratifiée et modifiée, relative à la biologie médicale, et notamment son article 7 ;
- VU la loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale ;
- VU l'arrêté ARS n° 2018-2782 du 30 août 2018 portant délégation de signature aux directeurs, chef de cabinet, secrétaire général et agent comptable de l'agence régionale de santé Grand Est ;
- VU la décision n° 2018-019 en date du 1^{er} octobre 2018 portant délégation de signature du directeur général de l'agence régionale de santé de Bourgogne-Franche-Comté ;
- VU la décision conjointe ARS Bourgogne-Franche-Comté n° DOS/ASPU/036/2018 et ARS Grand Est n° 2018-0088 du 16 février 2018 portant autorisation du laboratoire de biologie médicale multi-sites exploité par la Société d'exercice libéral par actions simplifiée (SELAS) BC-Lab, dont le siège social est implanté 14 rue Marguerite Yourcenar à Dijon (21000) ;
- VU la décision conjointe ARS Bourgogne-Franche-Comté n° DOS/ASPU/066/2018 et ARS Grand Est n° 2018-0165 du 10 avril 2018 modifiant la décision conjointe ARS Bourgogne-Franche-Comté n° DOS/ASPU/036/2018 et ARS Grand Est n° 2018-0088 du 16 février 2018 portant autorisation du laboratoire de biologie médicale multi-sites exploité par la SELAS BC-Lab ;
- VU la décision conjointe ARS Bourgogne-Franche-Comté n° DOS/ASPU/122/2018 et ARS Grand Est n° 2018-0976 du 6 juillet 2018 modifiant la décision conjointe ARS Bourgogne-Franche-Comté n° DOS/ASPU/036/2018 et ARS Grand Est n° 2018-0088 du 16 février 2018 modifiée portant autorisation du laboratoire de biologie médicale multi-sites exploité par la SELAS BC-Lab ;

.../...

VU le procès-verbal des délibérations de l'assemblée générale du 11 octobre 2018 de la SELAS BC-Lab et notamment les première et troisième résolutions ayant respectivement pour objet l'agrément de Madame Isabelle Parisot en qualité de nouvel associé professionnel interne de la société et la démission de Madame Marie-Agnès Roussel de ses fonctions de directeur général et biologiste-coresponsable de la société avec effet au 5 novembre 2018 pour faire valoir ses droits à la retraite ;

VU la demande formulée, le 12 octobre 2018, auprès du directeur général de l'agence régionale de santé de Bourgogne-Franche-Comté par la Société d'Avocats SEGIF d'ASTORG FROVO & ASSOCIES, agissant au nom et pour le compte de la SELAS BC-Lab, en vue d'obtenir une autorisation administrative entérinant l'intégration de Madame Isabelle Parisot en qualité de biologiste médical associé, à compter du 11 octobre 2018, et la fin des fonctions de biologiste-coresponsable de Madame Marie-Agnès Roussel, le 5 novembre 2018, qui exercera les fonctions de biologiste médical associé à compter du 6 novembre 2018 ;

VU le courriel de l'agence régionale de santé de Bourgogne-Franche-Comté du 26 octobre 2018 invitant la Société d'Avocats SEGIF d'ASTORG FROVO & ASSOCIES à lui communiquer la durée de travail effectuée par chaque biologiste-coresponsable ou biologiste médical en activité au sein du laboratoire de biologie médicale exploité par la SELAS BC-Lab ;

VU le courriel de la Société d'Avocats SEGIF d'ASTORG FROVO & ASSOCIES du 5 novembre 2018 transmettant au directeur général de l'agence régionale de santé de Bourgogne-Franche-Comté les informations sollicitées le 26 octobre 2018,

DECIDENT

Article 1^{er} : L'article 3 de la décision conjointe ARS Bourgogne-Franche-Comté n° DOS/ASPU/036/2018 et ARS Grand Est n° 2018-0088 du 16 février 2018, modifiée en dernier lieu par la décision conjointe ARS Bourgogne-Franche-Comté n° DOS/ASPU/122/2018 et ARS Grand Est n° 2018-0976 du 6 juillet 2018, portant autorisation du laboratoire de biologie médicale multi-sites exploité par la Société d'exercice libéral par actions simplifiée (SELAS) BC-Lab, dont le siège social est implanté 14 rue Marguerite Yourcenar à Dijon (21000), est modifié ainsi qu'il suit :

Les biologistes-coresponsables du laboratoire de biologie médicale multi-sites exploité par la SELAS BC-Lab sont :

- Monsieur Alain Arvis, pharmacien-biologiste ;
- Madame Jocelyne Bellowget, pharmacien-biologiste ;
- Madame Anne Bonnat-Vogel, pharmacien-biologiste ;
- Madame Joëlle Choffe-Dubois, pharmacien-biologiste ;
- Monsieur Norbert Desbiolles, médecin-biologiste ;
- Madame Isabelle Hoymans, pharmacien-biologiste ;
- Madame Hélène Konczewski-Krause, médecin-biologiste, réputée compétente pour l'AMP ;
- Monsieur Jean-René Maurin, pharmacien-biologiste ;
- Monsieur Jean-François Mevel, pharmacien-biologiste, réputé compétent pour l'AMP ;
- Madame Marie-Catherine Muller, médecin-biologiste ;

- Monsieur Raymond Truchot, pharmacien-biologiste, agréé pour l'AMP ;
- Madame Fatma Bounoua Zouak, médecin-biologiste;
- Monsieur Jean-Philippe Segur, pharmacien-biologiste,
- Monsieur Dieudonné Owona Fouda, pharmacien-biologiste,
- Madame Catherine Stoclet, médecin-biologiste,
- Madame Patricia Berthelot, pharmacien-biologiste.

Article 2 : L'article 4 de la décision conjointe ARS Bourgogne-Franche-Comté n° DOS/ASPU/036/2018 et ARS Grand Est n° 2018-0088 du 16 février 2018, modifiée en dernier lieu par la décision conjointe ARS Bourgogne-Franche-Comté n° DOS/ASPU/122/2018 et ARS Grand Est n° 2018-0976 du 6 juillet 2018, portant autorisation du laboratoire de biologie médicale multi-sites exploité par la SELAS BC-Lab est modifié ainsi qu'il suit :

Les biologistes médicaux associés du laboratoire de biologie médicale multi-sites exploité par la SELAS BC-Lab sont :

- Monsieur François Silvestre, pharmacien-biologiste,
- Monsieur Christophe Bodenreider, pharmacien-biologiste,
- Madame Isabelle Parisot, pharmacien-biologiste,
- Madame Marie-Agnès Roussel, pharmacien-biologiste.

Article 3 : Toute modification survenue dans les conditions d'exploitation et de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites exploité par la SELAS BC-Lab doit faire l'objet d'une déclaration au directeur général de l'agence régionale de santé de Bourgogne-Franche-Comté et au directeur général de l'agence régionale de santé Grand Est dans le délai d'un mois.

Article 4 : Le directeur de l'organisation des soins de l'agence régionale de santé de Bourgogne-Franche-Comté et le directeur des soins de proximité de l'agence régionale de santé Grand Est sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs des préfectures des régions Bourgogne-Franche-Comté et Grand Est et au recueil des actes administratifs des préfectures des départements de la Côte-d'Or et de la Haute-Marne. Elle sera notifiée au président de la SELAS BC-Lab par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Fait en deux exemplaires originaux
à Dijon et Nancy, le 20 novembre 2018

Pour le directeur général
de l'Agence régionale de santé
de Bourgogne-Franche-Comté,
le directeur de l'organisation des soins,

Jean-Luc DAVIGO

Pour le directeur général
de l'Agence régionale de santé
Grand Est
le directeur des soins de proximité

Wilfrid STRAUSS

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du directeur général de l'agence régionale de santé de Bourgogne-Franche-Comté ou du directeur général de l'agence régionale de santé Grand Est, d'un recours hiérarchique auprès du ministre chargé de la santé ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification au demandeur. A l'égard des tiers, ce délai court à compter de la publication aux recueils des actes administratifs.

PREFET DE LA HAUTE-MARNE

Préfecture

Direction de la Citoyenneté
et de la Légalité

Bureau du Contrôle de Légalité
et de l'Intercommunalité

ARRETE n° 3201 du 14 DEC 2018

**Portant dissolution du Syndicat Intercommunal de Transports Scolaires (SITS)
de Bologne**

Le Préfet de la Haute-Marne,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2574 du 3 octobre 1963 modifié, portant constitution du Syndicat Intercommunal entre les communes de BOLOGNE, BRETHENAY, RIAUCOURT et CONDES pour l'organisation et la gestion d'un service de ramassage d'écoliers

VU l'arrêté préfectoral n°2213 du 29 août 2018 portant fin de compétences du SITS de Bologne ;

VU la délibération du comité syndical du SITS de Bologne approuvant la dissolution du syndicat et proposant une répartition de l'actif et du passif ;

VU les délibérations des communes membres du SITS de Bologne approuvant à l'unanimité la dissolution du syndicat ainsi que les modalités de répartition de l'actif et du passif ;

CONSIDERANT que les conditions de majorité définies à l'article L5212-33 sont remplies ;

CONSIDERANT que les communes membres du syndicat ont approuvé à l'unanimité les conditions de liquidation de groupement ;

SUR proposition de M. le Secrétaire Général,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : A compter du 31 décembre 2018, il est procédé à la dissolution du SITS de Bologne.

ARTICLE 2 : L'actif et le passif du SITS de Bologne sont intégralement et directement transférés aux membres suivant la même règle que l'appel à cotisation 2018 (50 % par habitant de chaque commune membre et 50 % par élève domicilié dans chaque commune) conformément au tableau annexé au présent arrêté.

ARTICLE 3 : Les archives du syndicat sont transférées à la mairie de Bologne.

ARTICLE 4 : Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne est de deux mois à compter de la date de notification du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Haute-Marne, la Directrice Départementale des Finances Publiques, le Président du SITS de Bologne, les maires des communes membres sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie leur sera transmise ainsi qu'au Directeur Départemental des Territoires et qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Haute-Marne.

Pour la Préfète et par délégation,
Le Secrétaire Général de la Préfecture



François ROSA

SITS Bologne

REPARTITION AUX COMMUNES

Recensement pris en compte au 1er janvier 2018 (sur la base INSEE 2015)

	Habitants	Elèves	Proratas		Total (€)
			1/2 par habitant	1/2 par élève	
ANNEVILLE	77	7	0,67	0,65	1,32
BOLOGNE	1 934	153	16,77	14,30	31,07
BRIAUCOURT	195	25	1,69	2,34	4,03
CHANTRAINES	223	16	1,93	1,50	3,43
LAMANCINE	127	22	1,10	2,06	3,16
MEURES	134	23	1,16	2,15	3,31
ROCHEFORT	59	9	0,51	0,84	1,35
TOTAL	2 749	255	23,83	23,84	47,67

Montant de la trésorerie à la clôture des comptes 47,67 €

VU pour être annexé à l'arrêté préfectoral
 3201 en date du 14 DEC. 2018
 CHAUMONT, le 14 DEC. 2018

Pour le Préfet, et par délégation,
 Le Secrétaire Général de la Préfecture


 François ROSA



PRÉFÈTE DE LA HAUTE-MARNE

ARRÊTÉ N° **3213** DU **18** DEC. 2018

portant délégation de signature à Monsieur Jean-Pierre GRAULE, directeur départemental des territoires de la Haute-Marne

En matière d'avis et d'autorisations délivrées au titre du régime transitoire d'autorisation spéciale applicable entre la prise en considération et la création du Parc national entre Champagne et Bourgogne

La Préfète de la Haute-Marne,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'ordre national du mérite

VU le code de l'urbanisme ;

VU le code de la construction et de l'habitation ;

VU le code de l'environnement et notamment ses articles L 331-6, R 331-3, R 331-6, et R 122-2 ;

VU le code du patrimoine ;

VU le code rural ;

VU le code du tourisme ;

VU le code des transports ;

VU le code forestier ;

VU le code de la voirie routière ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le décret n° 92-604 du 1^{er} juillet 1992 modifié, portant charte de la déconcentration ;

VU le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 modifié, relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

VU le décret du 30 octobre 2018 portant nomination de la préfète de la Haute-Marne – Mme DEGIOVANNI (Elodie) ;

VU l'arrêté du 1^{er} octobre 2009 portant désignation du préfet coordonnateur de la procédure de création du Parc national entre Champagne et Bourgogne ;

VU l'arrêté du 31 décembre 2011 relatif aux travaux dans les cœurs de parcs nationaux ;

VU l'arrêté du 17 mars 2015 nommant M. Jean-Pierre GRAULE, directeur départemental des territoires de la Haute-Marne ;

VU l'arrêté du 7 mars 2016 portant prise en considération du projet de création du Parc national de forêt feuillue de plaine ;

VU l'arrêté préfectoral n° 607 du 1^{er} janvier 2010 relatif à la création de la Direction départementale des territoires de la Haute-Marne ;

VU l'arrêté préfectoral n° 1367 du 15 mai 2014 portant réorganisation de la DDT à compter du 1^{er} juin 2014.

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de la Haute-Marne,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à M. Jean-Pierre GRAULE, Directeur départemental des territoires de la Haute-Marne, sur la partie du département de la Haute-Marne, incluse dans le territoire défini dans l'article 2 de l'arrêté du 7 mars 2016 portant prise en considération du projet de création du Parc national de forêt feuillue de plaine, concernant :

– les avis conformes favorables délivrés pour les travaux relevant de procédures au titre du code de l'urbanisme ;

– les autorisations conjointes délivrées au titre du Parc national pour les travaux relevant des compétences de ses services, en dehors de celles prévues dans le code de l'urbanisme ;

– les autorisations spéciales et autorisations spéciales avec prescriptions, pour les travaux relevant des compétences de ses services, et non couverts par une procédure d'autorisation dont le détail est annexé au présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de deux mois à compter de la date de publication.

Article 3 : Le Secrétaire Général de la Préfecture et le Directeur départemental des territoires sont chargés, chacune en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera transmise au GIP de préfiguration du parc national « entre Champagne et Bourgogne », au Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) de la région Grand Est, et qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Marne.

Fait à Chaumont, le 18 DEC. 2018



Elodie DEGIOVANNI

ANNEXE 1

Détail des autorisations spéciales et autorisations spéciales avec prescriptions non couverts par une procédure d'autorisation

Travaux forestiers :

– Coupes forestières :

Les coupes rases d'une surface supérieure à 4 hectares ou supérieure à 2 hectares dans des pentes de plus de 30% ou en rebord de plateau dans une forêt dotée d'un document de gestion approuvé.

Les coupes rases d'une surface supérieure à 0,5 hectare et les coupes prélevant plus de 75 % du volume de la futaie et d'une surface supérieure à 0,5 ha dans une forêt sans document de gestion.

– Plantations hors forêt :

Les plantations d'une surface supérieure à 4 hectares ou supérieurs à 2 hectares dans des pentes de plus de 30% ou en rebord de plateau.

– Défrichements :

Les défrichements de plus de 0,5 hectare dans les massifs privés de moins de 4 ha.

– Créations de dessertes forestières :

Les travaux de création ou modification d'emprise de routes, de pistes forestières, de place de dépôt ou de retournement, nécessitant un terrassement ou un dessouchage.

– Aménagements nécessaires à l'accueil du public :

Les travaux de création ou d'extension d'aires d'accueil du public nécessitant un abattage d'arbre ou un terrassement.

– Création d'enclos et de cultures à gibier :

Les créations de culture et d'enclos à gibiers, quelle que soit leur surface.

Travaux agricoles :

– Retournement de prairies :

Les prairies naturelles et les prairies temporaires de plus de 5 ans.

– Destruction des éléments structurants :

Les Haies et murets d'une longueur supérieure à 10 mètres linéaires.

Les alignements d'arbres d'une longueur supérieure à 50 mètres linéaires.

Les Mares et bosquets d'une surface supérieure à 0,01 hectare.

Travaux sur le patrimoine bâti :

Démolition de bâtiments :

Tout bâtiment dans le périmètre de prise en considération du cœur, y compris le petit patrimoine vernaculaire.

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral n° 3212 du 18 DEC. 2018

La Préfète de la Haute-Marne



Etodie DEGIOVANNI



PRÉFÈTE DE LA HAUTE-MARNE

Préfecture

Direction des Services du Cabinet

Bureau de la Représentation de l'État
et de la Communication Interministérielle

**Arrêté n° 3179 du 13 décembre 2018
portant nomination d'un maire honoraire**

La Préfète de la Haute-Marne,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu l'article L2122-35 du code général des collectivités territoriales aux termes duquel l'honorariat peut être conféré par le représentant de l'État dans le département aux anciens maires, maires délégués et adjoints qui ont exercé des fonctions municipales pendant au moins dix-huit ans ;

Vu le décret du 30 octobre 2018 portant nomination de Madame Élodie DEGIOVANNI en qualité de Préfète de la Haute-Marne ;

Vu la demande de Madame Annick MASSON, maire de DAILLECOURT, en date du 14 octobre 2018 ;

Considérant que Monsieur Hubert BOURGEOIS a exercé pendant vingt-quatre ans les fonctions de maire de la commune de DAILLECOURT.

Sur proposition de Monsieur le directeur des services du cabinet ;

A R R Ê T É

Article 1 : Monsieur Hubert BOURGEOIS, ancien maire de la commune de DAILLECOURT, est nommé maire honoraire.

Article 2 : Monsieur le directeur des services du cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont une copie sera notifiée à Monsieur Hubert BOURGEOIS, et dont une copie sera insérée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Marne.

Fait à Chaumont, le 13 décembre 2018

La Préfète

Élodie DEGIOVANNI



PRÉFÈTE DE LA HAUTE-MARNE

Préfecture
Direction des Services du Cabinet
Bureau de la Représentation de l'État
et de la Communication Interministérielle

Arrêté n° 3191 du 13 décembre 2018 portant attribution de la médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement

La Préfète de la Haute-Marne,
Chevalier de la légion d'honneur,
Chevalier de l'ordre national du mérite,

Vu le décret du 16 novembre 1901 relatif à l'attribution de la médaille pour actes de courage et de dévouement, modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n° 70.221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour acte de courage et de dévouement ;

Vu le décret du 30 octobre 2018 portant nomination de Madame Élodie DEGIOVANNI en qualité de Préfète de la Haute-Marne ;

Vu la proposition du colonel Stéphane JACQUES, directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Haute-Marne en date du 26 juin 2018 ;

Considérant le sang-froid, la réactivité et le comportement courageux dont a fait preuve, le 19 avril 2018, Monsieur Roger DOUARD, lors de son intervention pour porter secours à son voisin M. Vincent GERARD, en arrêt cardiaque dans son jardin ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur des services du cabinet ;

ARRÊTE :

Article 1 : La médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement est décernée à la personne dont le nom suit :

- **M. Roger DOUARD**

Article 2 : Monsieur le Directeur des services du cabinet de la Préfecture de la Haute-Marne est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Haute-Marne.

Fait à Chaumont, le 13 décembre 2018



Élodie DEGIOVANNI



PRÉFÈTE DE LA HAUTE-MARNE

Préfecture
Direction des Services du Cabinet
Bureau de la Représentation de l'État
et de la Communication
Interministérielle

Arrêté n° 3210 du 18 décembre 2018

Arrêté portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes du département

La Préfète de la Haute-Marne,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

Vu le décret du 30 octobre 2018 portant nomination de Madame Élodie DEGIOVANNI en qualité de Préfète de la Haute-Marne ;

Vu les propositions des maires des communes concernées ;

Vu les désignations des représentants par le président du tribunal de grande instance du département,

Considérant qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres de commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de Chaumont,

ARRETE :

Article 1^{er} :

Sont désignés, pour trois ans, membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales, les personnes dont les noms figurent sur les tableaux annexés ci-après (annexe 1 – arrondissement de Chaumont, annexe 2 – arrondissement de Langres et annexe 3 – arrondissement de Saint-Dizier).

Article 2 :

Le secrétaire général de la préfecture de la Haute-Marne et les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Marne.

Fait à Chaumont, le 18 décembre 2018.

La Préfète,

Élodie DEGIOVANNI

Annexe 1 à l'arrêté du 18 décembre 2018

Arrondissement de Chaumont

Communes de moins de 1 000 habitants

Communes	Canton	Conseiller municipal	Délégué de l'Administration	Délégué du Tribunal
Ageville	Nogent	M. Sébastien JOCKEM	M. Pierre RAVIER	M. Philippe POISSON
Aillianville	Poissons	M. Gilbert FURGAUT	M. Stéphane JUCQUIN	Mme Emilie FEHR
Aizanville	Châteauvillain	M. Antoine HULLY	Mme Monique ROYER	Mme Laurence GUERBER
Andelot-Blancheville	Bologne	Mme Elodie PAQUIN	Mme Nicole THORD	Mme Evelyne DIDER
Annéville-la-Prairie	Bologne	M. François BUSOLINI	Mme Nathalie FAURE	Mme Régine THIVET
Arc-en-Barrois	Châteauvillain	Mme Maryse GERVASONI	Mme Michèle RENAUDIN	Mme Isabelle CHEVALIER
Aubepierre-sur-Aube	Châteauvillain	M. Laurent MATUCHET	Mme Maria-Louise DORMOY	Mme Evelyne DOUARD
Audeloncourt	Poissons	M. Guillaume SUDRE	Mme Emmanuelle FLAMMARION	M. Bernard AUBERT
Autreville-sur-la-Renne	Châteauvillain	Mme Françoise GUILLAUMOT	Mme Corinne CONSIGNY	M. Dominique VELLA
Bassoncourt	Poissons	Mme Catherine SCHMIT	Mme Marie-Odile PERRIN	Mme Geneviève OUDOT
Blaisy	Châteauvillain	Mme Sonia DINQUEL	Mme Marie-Louisa LEBEUF	Mme Sandra PLANCON
Blessonville	Châteauvillain	M. François BOBINEC	M. Eric PICARD	M. Denis BRESSON
Bourdons-sur-Rognon	Bologne	M. Guillaume FEBVRE	M. Jean-Pierre MARCHAND	Mme Andrée MENET
Bourg-Sainte-Marie	Poissons	M. Hubert VOILLEMONT	M. Hervé JEANMAIRE	M. Mathieu BOURCELOT
Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon	Poissons	Mme Odette SAUVAGEOT	M. Alain BEZOT	Mme Régine TROMMENSCHLAGER
Brainville-sur-Meuse	Poissons	M. Jean-Loup MICHEL	M. Guy ROUYER	M. Bernard VEILLERETTE
Braux-le-Châtel	Châteauvillain	M. Claude PLONT	M. Gilbert DEBRIENNE	M. David LEBLANC
Brethenay	Chaumont-1	M. Alain MARIA	M. Claude BARBARY	M. Jean-Claude HUET

Breuvannes-en-Bassigny	Poissons	M. Guillaume BARBIER	M. Yves MILLARD	Mme Marie-Claude AMBONATI
Briaucourt	Bologne	M. Philippe MERGER	M. Marc RICHERT	Mme Catherine CULTRU
Bricon	Châteauvillain	Mme Brigitte BOURGEOIS	M. Jean-Gabriel MARTIN	Mme Catherine BAES
Bugnières	Châteauvillain	M. Alain PIFFAUT	Mme Madeleine PECHIODAT	Mme Christiane HINTZY
Busson	Poissons	M. Jacky GERARD	Mme Genny CORNOT	Mme Nadine DEPOISSON
Buxières-lès-Clefmont	Bourbonne-les-Bains	Mme Lucie VOILLEQUIN	Mme Catherine COPART	Mme Stéphanie HUMBLLOT
Buxières-lès-Villiers	Chaumont-2	Mme Magali MARCHAL	Mme Edith AUBRY	M. Patrick FOURNIER
Chalvraines	Poissons	Mme Anne-Christelle LACROIX	Mme Evelyne GAUDICHOT	M. Jean PROCUREUR
Chambroncourt	Poissons	M. Pierre CABESSUT	Mme Régine MILLOT	M. Serge DUVAUX
Champigneulles-en-Bassigny	Poissons	Mme NathAlie ROQUIS	M. Jean DUPREY	M. Emile BEGIN
Chantraines	Bologne	M. Jean-Louis DENIZOT	Mme Claudine PIERRET	Mme Nicole NANCEY
Chaumont-la-Ville	Poissons	M. David RIPART	Mme Danièle DEPINAND	Mme Evelyne VOILQUIN
Choiseul	Bourbonne-les-Bains	Mme Régine PARISEL	Mme Charlotte RENAUD	Mme Danielle GAVIGNET
Cirey-lès-Mareilles	Bologne	M. Joel LESEUR	M. Louis THOMAS	M. Francis THOMAS
Cirfontaines-en-Azois	Chateauvillain	M. Ludovic VARNEY	M. Patrick COLLIN	M. Jean-Luc FRAGNEAU
Clefmont	Bourbonne-les-Bains	M. Marcel RENARD	M. Gérard DENJEAN	Mme Claudine BOUCHENARD
Clinchamp	Poissons	M. Patrice THEVENIN	M. Bernard BELTZUNG	M. Philippe CUNIN
Colombey-les-Deux-Églises	Chateauvillain	M. Serge PIOT	Mme Régine SWIATEK	M. Yves CONSIGNY
Condes	Chaumont-1	M. Yves DELAGE	M. Grégory MARIOT	Mme Michèle COULAMA
Consigny	Bologne	M. Rémi PETIT	M. Yannis THIBONNET	Mme Colette LAMIRAL
Coupray	Châteauvillain	Mme Isabelle CATHERINET	M. Denis STASSENS	M. Thierry FOURNIER
Cour-l'Evêque	Châteauvillain	M. Dominique GUILLAUME	Mme Monique LAHAIES	Mme Claudine LANDI

Curmont	Châteauvillain	M. Jacques SCANDOLERA	M. Daniel SCANDOLERA	M. Romain BIENFAIT
Cuves	Nogent	MME Christine VIDALUC	Mme Louissette HUMBLLOT	Mme Francine MALLET
Daillancourt	Bologne	Mme OMBERT-CUSA Christelle	M. Claude PAULIN	M. Charles-Henri OMBERT
Daillecourt	Bourbonne-les-Bains	M. Jean FOHANNO	M. Jean-Claude HEMONNOT	Mme Huguette THEVENOT
Dancevoir	Châteauvillain	M. Jean-Paul MITAUT	Mme Florence BARENÇON	Mme Aline DUFOSSÉ
Darmannes	Bologne	M. Loïc GOBILLOT	M. Robert HUGUENY	M. Claude GAUTHEROT
Dinteville	Châteauvillain	Mme Delphine GUICHARD	Mme Sylvie ROYER	M. Xavier SILVESTRE
Doncourt-sur-Meuse	Poissons	Mme Alexandra HEMONNOT	M. François BOSI	Mme Aline RONDOT
Ecot-la-Combe	Bologne	M. Jean-Paul LEGROS	Mme Elisabeth PASQUET	Mme Corinne MOLINA
Esnouveaux	Nogent	Mme Sylvie CHARLES	Mme Martine PAINTENDRE	M. Michel RENARD
Euffigneix	Chaumont-1	M. Christophe LEGROS	M. Cyril OISELET	M. Jean-Marc POUILLY
Forcey	Nogent	Mme Marie-Thérèse BRENE	M. Patrick GRAVIER	Mme Marie-Odile CASANOVA
Foulain	Chaumont 3	M. Jean-Pierre MIELLE	M. Alain BRASSEUR	Mme Mauricette DUMOULIN
Germainvilliers	Poissons	M. Guy PRUDENT	Mme Christelle LAUMONT	Mme Virginie GERVAIS
Giey-sur-Aujon	Châteauvillain	M. Philippe BUFFARD	M. Michel ROSSIGNEUX	Mme Marie-Odile MICHAUT
Gillancourt	Châteauvillain	Mme Cécile BOUSCAIL	M. Eric MALDEME	M. Denis BEDEE
Graffigny-Chemin	Poissons	M. Robert CHEVALLIER	M. Jean-Marie CHEVALLIER	M. Bernard OGE-BEJON
Guindrecourt su Blaise	Bologne	M. Lionel PRUDENT	M. Bernard JOBARD	Mme Estelle LEMATTE
Hâcourt	Poissons	M. Daniel MAROT	Mme Guenaëlle HUOT	Mme Marie-Claire LEGRAND
Harréville-les-Chanteurs	Poissons	M. Jean-Jacques RENAUD	Mme Doriane VISENTINI	Mme Sylviane ROSIER
Huilliécourt	Poissons	Mme Alexandra DUMONT	M. Jean-Marc RAGOT	M. André DUBOIS
Humberville	Poissons	M. Marcel BRALET	Mme Patricia BOURRIER	M. Bernard PASCAL

Illoud	Poissons	M. Christian HENRIOT	Mme Josiane LESUISSE	Mme Véronique BRAYER
Is-en-Bassigny	Bourbonne-les-Bains	M. Didier BELOUET	M. Jean LALLEMANT	Mme Thérèse ZSITKO
Juzennecourt	Châteauvillain	M. Robert MERTRUD	Mme Nicole CARBILLET REMIOT	Mme Agnès COUVREUX
La Chapelle-en-Blaisy	Châteauvillain	M. Jacky DELACROIX	M. Guy DELACROIX	Mme Françoise CORNET
La Genevroye	Bologne	Mme Katia PELLOUARD	Mme Jeanine PELLOUARD	Mme Sabine SCHLATTER
Lafauche	Poissons	Mme Béatrice CHANTELOUP	M. Jean-Michel CLAVIER	Mme Raymonde COUSIN
Laferté-sur-Aube	Châteauvillain	M. Jacky CHERON	M. Jean-Luc THUAYRE	M. Christian ROBIN
Lamancine	Bologne	M. Bruno RABY	M. Daniel VOIRIN	Mme Claudine REMY
Lanques-sur-Rognon	Nogent	Châteauvillain	Châteauvillain	Chaumont-2
Lanty-sur-Aube	Châteauvillain	M. Guillaume ROGER	M. Damien AUBRIOT	M. Michel DAROSEY
Latrecey-Ormois-sur-Aube	Châteauvillain	M. Alain LAMOUR	M. Roland FLEURIOT	M. Charles BLANDEAU
Laville-aux-Bois	Chaumont 2	Mme Elodie ROBINOT	M. Christian PERNY	M. Jacky VOIRIN
Lavilleneuve-au-roi	Châteauvillain	Mme Sandra BERTHET	M. Vincent LEURS	M. Jean-Pierre BLANC
Leffonds	Châteauvillain	M. Sébastien DEVILLIERS	M. Jean-Michel OLLIER	M. Philippe TARDY
Leurville	Poissons	M. Thierry FONTAINE	M. Walter Pierre FONTAINE	M. Jacques BARDINI
Levécourt	Poissons	Mme Claudine LEVEQUE	Mme Monique HUOT	Mme Annick LEGROS
Liffol-le-Petit	Poissons	Mme Martine LEYENDECKER	Mme Sylvaine PAYOT	M. Maxime COLLINET
Longchamp-les-Millières	Poissons	M. Pascal ESMARD	M. Yves SOYER	Mme Martine BOURCELOT
Louvières	Nogent	Mme Pascale OUDOT	Mme Béatrice SCIAUX	Mme Anne-Marie CHARDEY
Luzy-sur-Marne	Chaumont 3	Mme Delphine FAIETA	M. Sylvain BOUCQUEMONT	Mme Martine LEGROS
Maisoncelles	Poissons	M. Guillaume DUCRET	Mme Dolorès BEGIN	M. Patrice CRETINEAU
Malaincourt-sur-Meuse	Poissons	M. Philippe SCHLATTER	Mme Amélie GIRAUD	Mme Sylvie BEME

Mandres-la-Côte	Nogent	Mme Sylvie GALDO	M. Stéphane DOLEGEAL	M. Marc VOIRIN
Manois	Poissons	M. Pascal CORNOT	M. Claude LECOURT	M. Raymond LEBERT
Maranville	Châteauvillain	Mme Christelle PELLICER	Mme Odile DUCHE	Mme Marie-Claire COLLOT
Marbéville	Bologne	M. Jean-Marie GRAILLOT	Mme Sophie MULTIER	M. Fabrice GOUGET
Mareilles	Bologne	Mme Véronique VAUTRIN	M. Gérard CAUSSIN	M. Romain GRAILLOT
Marnay-sur-Marne	Nogent	M. Maxime MIGNOT	M. Michel MONGEOT	Mme Odile THEVENIN
Mennouveaux	Poissons	M. Jean-Marie SAUVAGE	Mme Reine LEROY	Mme Alix GUYOT
Merrey	Poissons	M. Didier BOURGEOIS	M. Michel OUDIN	M. Michel KESSLER
Meures	Bologne	M. Christian GAUTHIER	Mme Martine POINSOT	Mme Charlotte CHAUMONT
Millières	Poissons	M. Hubert LUCOT	M. Vincent MICHEL	Mme Françoise PREVOT
Mirbel	Bologne	M. Sylvain LEPOIX	M. Daniel LESEUR	M. Stéphane MAUJEAN
Montheries	Châteauvillain	M. Jérémie BRESSON LAGORCE	M. Guillaume MINEL	Mme Josiane BAGOU
Montot-sur-Rognon	Bologne	Mme Laëtizia HERNANDEZ	M. Mickaël HERNANDEZ	Mme Marie-Annick BOULART
Morionvilliers	Poissons	Mme Nathalie HUMBLOT	M. Laurent HUMBLOT	Mme Josiane BATUT
Neully-sur-Suize	Chaumont 3	M. Alain BREDELET	M. Bernard HEDE	M. Guy PINEL
Ninville	Nogent	M. Patrick MAIGROT	Mme Antoinette MOUSSU	M. Jean BERNARD
Noyers	Bourbonne-les-Bains	M. Stéphane GROSLEVAIN	M. Mickael FAIPOUX	M. Maurice VACHEROT
Orges	Châteauvillain	M. Boris TOURNEBISE	M. Michel BABOUOT	Mme Maryse THOMAS
Ormoy-lès-Sexfontaines	Bologne	M. Michaël LERICHE	Mme Magdeleine LAHAYE	M. Hervé MORISOT
Orquevaux	Poissons	M. Mathieu CAUSSIN	Mme Nelly TROMMENSCHLAGER	Mme Marina CAUSSIN
Oudincourt	Bologne	M. Jean-Claude MARTINOT	Mme Claudette HARLE	M. Bernard BARDELLE
Outremécourt	Poissons	M. Lilian PETITFOUR	Mme Christine VIDOT	M. Edouard CHARROYER

Ozières	Poissons	M. Mathieu KIMS	Mme Mireille GRAS	Mme Evelyne KIMS
Perrusse	Bourbonne-les-Bains	M. Thibault PERARD	M. Claude MARTIN	M. Jacky PERARD
Poinson-lès-Nogent	Nogent	Mme Annick CARDOT	M. Jean-Michel ROYER	M. Guy CROTTI
Pont-la-Ville	Châteauvillain	Mme Annie BOUDE	M. Jacques PROTIN	M. Pierre REMY
Poulangy	Nogent	Mme Carine REMY	M. Edmond KERDILES	M. Philippe BERNARD
Prez-sous-Lafauche	Poissons	Mme Angélique PETITDEMANGE	Mme REYREN Joëlle	M. Jean THOMAS
Rangecourt	Bourbonne-les-Bains	M. Jacques HUGUENOT	M. Philippe MARTIN	Mme Nadine STEINHAUSER
Rennepont	Châteauvillain	Mme Pascale MORETEAU	M. Emmanuel GUILLERME	Mme France ROUSSEL
Reynel	Bologne	Mme Isabelle REDELBERG	M. Gilbert PLANTEGENET	Mme Marie-Odile LEFORT
Riaucourt	Chaumont 1	M. Eric CREVISY	M. René MAGNIEN	Mme Elisabeth LAFON
Richebourg	Châteauvillain	M. Mathieu FERRAND	M. Jean-Pierre FERRAND	M. François MOUGINOT
Rimaucourt	Bologne	Mme Laurence BRIARD	Mme Maryline LONGUEVILLE	Mme Micheline ROUSSEL
Rizaucourt-Buchey	Châteauvillain	Mme Delphine MASSON	M. Jean-Bernard	M. Michel BERTHELMOT
Rochefort-sur-la-Côte	Bologne	M. Jean-Paul KIHM	Mme Chantal FROMONT	Mme Josiane PAULIN
Romain-sur-Meuse	Poissons	M. Jérôme KLEIN	M. Jean-Noël DEVOTI	Mme Anita BRIET
Saint-Blin	Poissons	Mme Brigitte HENRIOT	M. Bernard MOUGIN	M. Pierre MONSEL
Saint-Thiébauld	Poissons	M. Francis RAGOT	M. Antony HENRIQUÈS	Mme Gisèle MARTIN
Sarcey	Nogent	M. Stéphane RENARD	Mme Martine BERTRAND	M. Frédéric RENAUT
Semilly	Poissons	Mme Aline DEMANGE	Mme Christine HARRANG	Mme Clairette FOURRIER
Semoutiers-Montsaon	Chaumont 3	M. Denis PERNOT	M. Jean-Claude GOYARD	M. Laurent DUCCESCHI
Sexfontaines	Bologne	M. Frédéric MARNAT	Mme Marie-Thérèse LESEUR	Mme Françoise MERGER VIGNAL
Signéville	Bologne	Mme Delphine DORANGE	M. Jean-Pierre MICHEL	M. Daniel TIXIER

Silvarouvres	Châteauvillain	Mme Maria DIDIER	Mme Dominique MAITROT	Mme Dominique KLEIN
Sommerécourt	Poissons	M. Jean-Luc THOUVENIN	M. Michael JEANMAIRE	Mme Céline MARTIN
Soncourt-sur-Marne	Bologne	M. Dany ZYCK	Mme Maryse THOMAS	Mme Françoise TONNER
Soulaucourt-sur-Mouzon	Poissons	Mme Emmanuelle DARGENT	M. Jean MOUGIN	Mme Michelle LIEGEOIS
Thivet	Nogent	Mme Rita GUILLAUME	Mme Claudine LAPORTE	M. Roger DUPATY
Thol-lès-Millières	Poissons	Mme Marie-Lyne GARNIER	Mme Anne-Marie MARTIN	M. Roland DUBOIS
Treix	Chaumont 1	M. Olivier DIDIER	Mme Lydie COURTIER	M. Guy BAUDELET
Vaudrecourt	Poissons	M. Roger JACQUEMIN	M. Jean-Marie CHEVALLIER	Mme Françoise CHEVALIER
Vaudrémont	Châteauvillain	M. Laurent GASCHEN	Mme Caroline GUERINOT	Mme Marie-Lyne HENRY
Verbiesles	Chaumont 3	M. Rodolphe GRANDJONC	Mme Françoise CHAMBERLAND	M. Jean-Louis GAUTHIER
Vesaignes-sous-Lafauche	Poissons	M. Sylvain HABERT	M. Jack MARTIGNONI	M. Alain GEOFFROY
Vesaignes-sur-Mame	Nogent	M. Michel CLEMENT	Mme Marie-Claire SIAUX	M. Olivier NOEL
Viéville	Bologne	Mme Audrey DUHOUX	M. Jean-Claude LATARGE	M. Jacques GIMENEZ
Vignes-la-Côte	Bologne	M. Cédric LEBOURG	M. Claude MASSELOT	M. Daniel GIGOUX
Vignory	Bologne	M. Thierry LAHAYE	M. Jean-Pol SOVET	Mme Jocelyne LEGOUGNE
Villars-en-Azois	Châteauvillain	M. Joseph HANUSZEK	Mme Odile SILVESTRE	M. Alain MAURIZE
Villiers-le-Sec	Chaumont 2	M. Killian RATIER	Mme Yolande MATHAUX	M. Daniel BAILLACHE
Villiers-sur-Suize	Châteauvillain	Mme Cécile COLLIN	Mme Catherine CLERC	M. Eric GRUOT
Vitry-lès-Nogent	Nogent	M. Christophe FAIPOUX	M. Emmanuel ROY	Mme Isabelle MICHEL
Vouécourt	Bologne	Mme Michèle PHILIPART	M. Louis Gabriel FISCHER	M. Jean-Lou LADROYE
Vraincourt	Bologne	M. David MASSON	M. Claude DEROCHE	M. Marius CONTAL
Vroncourt-la-Côte	Poissons	Mme Chloé LADIER	M. Jordan BOURCELOT	M. Nicolas MORIZOT

**Annexe 1 à l'arrêté du 18 décembre 2018
Arrondissement de Chaumont
Communes de 1 000 habitants et plus**

Arrondissement de Chaumont	Canton	Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	Conseiller(s) municipal(ux) appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	Conseiller municipal appartenant à la troisième liste ayant obtenu le grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal
Biesles	Nogent	M. Laurent OLIVAIN Mme Sabine BOURCELOT M. Jérôme GRATAROLI M. Emmanuel BAVEREL Mme Karène DOUAY	M. Emmanuel BAVEREL Mme Karène DOUAY	
Châteauvillain	Châteauvillain	Mme Dominique PAQUET M. Francis DOUVILLE M. Olivier PLAMONT	M. Jean-Claude GUYOT	M. Pacal QUILES
Chaumont	Chaumont 1	Mme Béatrice JEHLÉ M. Didier COGNON Mme Michèle LEMAIRE	Mme Delphine GAUTIER-SDIGHA	Mme Karine COLOMBO
Froncles	Bologne	Mme Annick CATTANI Mme Céline AMAR-BONDOUX Mme Isabelle PELTIER	M. Jean-Pierre DERREZ Mme Séverine DURN	
Jonchery	Chaumont 1	Mme Claude DELORME M. Francis PICARD M. Benoît AUCLAIR	M. Didier BEDNAREK Mme Maryline GUICHARD	
Nogent	Nogent	M. Michel GAUTHEROT Mme Gisèle BORSENBERGER Mme Christelle BOUVENET	M. Daniel COUSIN	M. Serge AUVERGNE

Annexe 1 à l'arrêté du 18 décembre 2018

Arrondissement de Chaumont

Communes de 1 000 habitants et plus n'ayant qu'une seule liste

Commune	Canton	Conseiller municipal	Délégué de l'administration	Délégué du TGI
Bologne	Bologne	M. Richard MALARA	M. Robert HURNI	M. Didier GEORGES
Chamarandes-Choignes	Chaumont 2	Mme Eliane SANDALO	Mme Régine POLICE	Mme Thérèse AYMONIN

Arrondissement de LANGRES
Communes de moins de 1 000 habitants

<i>COMMUNES</i>	<i>CANTON</i>	<i>CONSEILLER MUNICIPAL</i>	<i>DELEGUE DE L'ADMINISTRATION</i>	<i>DELEGUE TGI</i>
<i>AIGREMONT</i>	<i>BOURBONNE-LES-BAINS</i>	Geneviève ROLLIN	Françoise GUERY	Maud BOYE
<i>ANDILLY EN BASSIGNY</i>	<i>NOGENT</i>	Bernard FLAMMARION	Guy DEGAND	Sylviane HUOT
<i>ANROSEY</i>	<i>CHALINDREY</i>	Olivier MATHIEU	Jean HUMBERT	Philippe POLETTE
<i>APREY</i>	<i>VILLEGUSIEN-LE-LAC</i>	Edith DELANNE	Colette ROBIN	Franck JOSSENET
<i>ARBIGNY /S VARENNES</i>	<i>CHALINDREY</i>	Nadine FORET	Sarah HARMAND épouse AELVOET	Guy FORET
<i>ARBOT</i>	<i>VILLEGUSIEN-LE-LAC</i>	Nicolas TYSON	Monique MAUTE	NOIROT Jean
<i>AUBERIVE</i>	<i>VILLEGUSIEN-LE-LAC</i>	Siegfried CHAPELLU	Gérard SIMON	Danielle MONGIN
<i>AUJOURRES</i>	<i>VILLEGUSIEN-LE-LAC</i>	Thierry VILLEMOT	Monique COLLIGNON	Michèle BOURRIER
<i>AULNOY S/ AUBE</i>	<i>VILLEGUSIEN-LE-LAC</i>	François BERTRAN	Lucienne CHARLEMANDRIER	Anne-Marie BONNET
<i>AVRECOURT</i>	<i>BOURBONNE-LES-BAINS</i>	Eric FLAMMARION	Lysiane DURAND	Maryline LAMBERT
<i>BAISSEY</i>	<i>VILLEGUSIEN-LE-LAC</i>	Michel COUTURIER	Arlette MIELLE	Léon KOEHL
<i>BANNES</i>	<i>NOGENT</i>	Pascale GAY	Jérôme FONTANA	Clarisse GIROT
<i>BAY S/ AUBE</i>	<i>VILLEGUSIEN-LE-LAC</i>	Francis VOLLMER	Françoise VAILLANT	Nicolas PRODHON
<i>BEAUCHEMIN</i>	<i>LANGRES</i>	Denis GUENAT	Marie-Reine VINCENT	Jean-Luc GUENAT
<i>BELMONT</i>	<i>CHALINDREY</i>	Jacky HUTINET	Maurice CHAUFFETET	Roger BOURRIER
<i>BIZE</i>	<i>CHALINDREY</i>	Christiane SAUVARD épouse POINSOT	Sylvie VASSEUR	Pauline VASSEUR
<i>BONNECOURT</i>	<i>NOGENT</i>	David GEORGES	Odile COLLIER	Sylvie COLLIER divorcée CARMONA

BOURG	VILLEGUSIEN-LE-LAC	Fernand PRODHON	Martine VAUTHRIN	André MOUILLERON
BRENNES	VILLEGUSIEN-LE-LAC	Eric COLLIN	Anne MORISOT	Alain TEXIER
CELLES EN BASSIGNY	BOURBONNE-LES- BAINS	Karine BAVEREL	Jean CARRE	Sylvain THEVENIN
CELSOY	CHALINDREY	Philippe BILLANT	Dominique LOUIS	Dubois NOEL
CHALANCEY	VILLEGUSIEN-LE-LAC	Virginie MUGNIER	Sandrine SILVESTRE	Adeline BLET
CHAMPIGNY LES LANGRES	LANGRES	Bruno BEGEL	Jean-Marie MAIRE	Marcel GINDREY
CHAMPIGNY /S VARENNES	CHALINDREY	Joël MARCHAL	Marie Françoise BASSORA	Jean-Paul ROYER
CHAMPSEVRINE ca de Corgirnon	CHALINDREY	Alain GAVOILLE	Jocelyne MASSOTTE	Jean-François THOMAS
CHANGEY	NOGENT	Michelle BELTZING	Christiane MASSON	Séverine THILOTAS
CHANOY	LANGRES	Dominique RACOILLET	Clémentine CENARD	Guy GAUTHIER
CHARMES LES LANGRES	NOGENT	Jean-Baptiste ROCHE	Jacques JAUGEY	Jeanny VOINCHET
CHASSIGNY	VILLEGUSIEN-LE-LAC	Marie-Françoise GUILLAUME	Marie -Rose ROGER	Claude TOURNOIS
CHATENAY MACHERON	LANGRES	Luc LEFEBVRE	Roger SIMMONEL	Séverine SERIO
CHATENAY-VAUDIN	LANGRES	Philippe JACQUINOT	Jean-Michel THIERJOT	Frédéric BLANCHARD
CHAUDENAY	CHALINDREY	Christine YEUNG	Joël SIMONEL	Jacques VERNIER
CHAUFFOURT	BOURBONNE-LES- BAINS	Marie-Christine LEGROS	Jean-Claude THOMASSIN	Serge DELOMPRE
CHEZEAUX	CHALINDREY	Sylvain SAUVAGEOT	Catherine TACQUARD	Fernand ODOT
CHOILLEY DARDENAY Ca de Dardenay	VILLEGUSIEN-LE-LAC	Thierry ANGELOT	Régine BIGOLET	Marie-Claude FINOT
COHONS	VILLEGUSIEN-LE-LAC	Thierry SEMELET	Chantal BREDELET	Josette THIRION
COIFFY LE BAS	CHALINDREY	Dominique THIEBAUT	Louise MONTFORT	Mireille GALLISSOT

COIFFY LE HAUT	BOURBONNE-LES-BAINS	Chantal DUMUR	Katia PORTE	Henri ROLAND
COLMIER LE BAS	VILLEGUSIEN-LE-LAC	Dominica DERIKS	Mickaël RENARD	Claude ARBILLOT
COLMIER LE HAUT	VILLEGUSIEN-LE-LAC	Francis CATHELAT	Julien GATTEAUT	Gilles CATHELAT
COUBLANC	VILLEGUSIEN-LE-LAC	Maxime CLERC	Michel PETIT	Bernard MILLE
COURCELLES EN MONTAGNE	VILLEGUSIEN-LE-LAC	Jeannine CHATINEL épouse ROUSSELET	Michel HORVAT	Claudette CAVIEZEL
CULMONT	CHALINDREY	Julio DAGARD	Claude JEAUGEY	Claudette JEAUGEY
CUSEY	VILLEGUSIEN-LE-LAC	Isabelle VIVIER	Mikaël FRORIOT	Danielle ROS
DAMMARTIN S/ MEUSE	BOURBONNE-LES-BAINS	Michel BRENIERE	Jean-Michel BOULE	Caroline BOUILLET
DAMPIERRE	NOGENT	Claudine GIRAULT	Julie ROLLAND	Jean-Marie THOMASSIN
DAMREMONT	BOURBONNE-LES-BAINS	Benoît LALLEMENT	Francine BEGIN	David CHANNAUX
DOMMARIEN	VILLEGUSIEN-LE-LAC	Emmanuel HENRY	Louis CHANSON	Marina ROUSSEAU
ENFONVELLE	BOURBONNE-LES-BAINS	Patricia HORIOT	Pascal RICHARD	Joëlle VILLEMOT
FARINCOURT	CHALINDREY	Roger MACHERET	Fabienne VUILLAUME	Marie-Noël DETEY
FAVEROLLES	LANGRES	Jocelyne CRESSOT	Patrick MIGNOT	Alain MICHELOT
FLAGEY	VILLEGUSIEN-LE-LAC	Frédéric BAULNY	Bernard GATTAUT	Fabrice BIQUET
FRECOURT	BOURBONNE-LES-BAINS	Vincent RICHARDOT	Patrice JACQUOTTIN	Michel PETIT
FRESNES S/ APANCE	BOURBONNE-LES-BAINS	François RENON	Patricia PRENE	Brigitte PRENE
GENEVRIERES	CHALINDREY	MARTIN Laurent	LOUIS Bernard	PRUDENT Gérard
GERMAINES	VILLEGUSIEN-LE-LAC	Jérémy ANDRIOT	Chantal PUENTE	Huguette GIRAULT
GILLEY	CHALINDREY	GOISET Loïc	Patrick MILLE	Valérie MAUPIN

GRANDCHAMP	CHALINDREY	Jean-Pierre DRUT	Patrick FURTIN	Ronald TAFFIN
GRENANT	CHALINDREY	Jérôme LAVOCAT	Christian CHAUVIREY	Jacqueline MEURET SAINTY
GUYONVELLE	CHALINDREY	Denis JOFFRAIN	Hervé LEMOINE	Jean-Michel BRESSON
HAUTE AMANCE <i>ca de Montlandon ca de Rosoy sur Amance ca de Troischamps</i>	CHALINDREY	Marie-Odile CHAPUSOT	Pascal MOISSON	André BAILLY
HEUILLEY LE GRAND	CHALINDREY	Stéphane GENOT	André HENRIOT	Louis GUYOT
HUMES JORQUENAY <i>Ca de Jorquenay</i>	LANGRES	Jean-François LAURENT	Guy BESANCENOT	Nicole LINARES
ISOMES	VILLEGUSIEN-LE-LAC	Daniel RONDOT	Bernadette APERT	Chantal HERARD
LAFERTE S/ AMANCE	CHALINDREY	Marie-Claude SOEURE	Yves GERY	Martine GERY
LANEUVELLE	BOURBONNE-LES-BAINS	Catherine MARTZLOFF	Régine HUMBLLOT	Danièle GERVAIS
LARIVIERE ARNONCOURT	BOURBONNE-LES-BAINS	William POISSE	Annic CAYROL	Laëtitia CHARLES
LAVERNOY	BOURBONNE-LES-BAINS	Thierry MARC	Pierre ROBERT	Marie-Noëlle DEWEZ
LAVILLENEUVE	BOURBONNE-LES-BAINS	Christophe GODARD	Mauricette BONHOMME	Danielle ROZE
LE CHATELET S/ MEUSE <i>ca de Beaucharmoy</i>	BOURBONNE-LES-BAINS	Marie-Laure DUPAQUIER	Roger GALLOIS	Jean-Pierre HOUOT
LE PAILLY	CHALINDREY	Fabien GULLO	Philippe ROLLIN	Sylvie PECHINE
LE VAL D'ESNOMS	VILLEGUSIEN-LE-LAC	Marie-Louise CHARON	Daniel MENIOT	Yves JOLY
LECEY	LANGRES	Yves VARNEY	Marcel PETRIGNET	Paul BLANCHARD
LES LOGES	CHALINDREY	Jacqueline GAUTHIER	Martine LLOPIS	Bernard GAUTHIER
LEUCHEY	VILLEGUSIEN-LE-LAC	Yoann LAURENT	Laetitia BENYOUCEF	Xavier GRUSS

<i>LONGEAU PERCEY</i>	<i>VILLEGUSIEN-LE-LAC</i>	Jean-Luc GODARD	Gisèle LEPITRE	Noëlle MARTIN
<i>MAATZ</i>	<i>VILLEGUSIEN-LE-LAC</i>	Alexandra JACQUOT	Gisèle JAPIOT	Sandra JOLY
<i>MAIZIERES S/AMANCE</i>	<i>CHALINDREY</i>	Pascale VERBECQ	Bernard LEPY	Suzanne MILLARD
<i>MARAC</i>	<i>LANGRES</i>	Bernadette LEROY	Sabine GARNIER	Serge ROUSSELLE
<i>MARCILLY EN BASSIGNY</i>	<i>BOURBONNE-LES- BAINS</i>	Edith CAUBLLOT épouse PETITJEAN	Elisabeth GARNIER	Franck LECLERC
<i>MARDOR</i>	<i>LANGRES</i>	Philippe BAUDOIN	Sylvie RAMAGET	Irène MAULHAUSER
<i>MELAY</i>	<i>BOURBONNE-LES- BAINS</i>	Claudine GREIL	Roland GILLOT	Maurice MASSICOT
<i>MONTCHARVOT</i>	<i>BOURBONNE-LES- BAINS</i>	Jean-Luc LAURENT	Monique GUICHARD	Elisabeth LECOQ
<i>MOULLERON</i>	<i>VILLEGUSIEN-LE-LAC</i>	Romain SAUVAGEOT	Valérie SAUVAGEOT	Mary-Lyne SAUVAGEOT
<i>NEUILLY L'EVEQUE</i>	<i>NOGENT</i>	Jannick RENAUD	Sylvain REGNIER	Michel MARTIN
<i>NEUVELLE LES VOISEY</i>	<i>BOURBONNE-LES- BAINS</i>	Michel BEGUINET	Thérèse BEGUINET	Thérèse LOYOLA
<i>NOIDANT CHATENOY</i>	<i>CHALINDREY</i>	Martine LEOTIER- MUGNIER	Monique MACADRE épouse BROUSSE	Chantal SICRET épouse FOURNIER
<i>NOIDANT LE ROCHEUX</i>	<i>VILLEGUSIEN-LE-LAC</i>	Béatrice DUPAQUY	Noël JAUVAIN	Marie-Claude VAULOT
<i>OCCEY</i>	<i>VILLEGUSIEN-LE-LAC</i>	Christophe PELTEY	Catherine MOREAU	Cécile LAMOUCHE
<i>ORBIGNY AU MONT</i>	<i>NOGENT</i>	Amandine ROHRBACH	Noël MADDEN	Fabien BEAUVALET
<i>ORBIGNY AU VAL</i>	<i>NOGENT</i>	Denise ALZINGRE	Annick REGNIER	Marcel BOISSET
<i>ORCEVAUX</i>	<i>VILLEGUSIEN-LE-LAC</i>	Eric BOISSELIER	Annie DESVOYES	Aline ROUSSELLE
<i>ORMANCEY</i>	<i>LANGRES</i>	Jacqueline MATUCHET	André GUENY	Jean-Marie CROTTI
<i>PALAISEUL</i>	<i>CHALINDREY</i>	Camille GROSMIRE	Fanny PORTEJOIE	Jean KAUFMANN
<i>PARNOY EN BASSIGNY</i>	<i>BOURBONNE-LES- BAINS</i>	Auréliе CHARROY	Eric GOBILLOT	Chantal CORNEVIN
<i>PEIGNEY</i>	<i>LANGRES</i>	Eliane RICHARD	Elisabeth DOUCHE	Michèle ARROT
<i>PERRANCEY LES VIEUX MOULINS</i>	<i>LANGRES</i>	Gérard PERNOT	Claudine HURSON	Dominique CATHERINET
<i>PERROGNEY LES FONTAINES</i>	<i>VILLEGUSIEN-LE-LAC</i>	Samuel MOREL	Bernard GASCARD	Michel HUDELET

<i>PIERREMONT S/ A.</i>	<i>CHALINDREY</i>	François JOFFRAIN	Patrick TISSERAND	Jean-Yves ASDRUBAL
<i>PISSELOUP</i>	<i>CHALINDREY</i>	Didier MAGNEN	Joëlle MARZOC	Yvette CHAUMONT
<i>PLESNOY</i>	<i>NOGENT</i>	Stéphane SAUVAGEOT	Evelyne THENAIL	Nicole BAWIN
<i>POINSENOT</i>	<i>VILLEGUSIEN-LE-LAC</i>	Fabien MAITRE	Sonia LEVASSEUR	Monique CARNIO
<i>POINSON LES GRANCEY</i>	<i>VILLEGUSIEN-LE-LAC</i>	Charlotte LIMONIER	Bruno CARNIER	Daniel DECHANET
<i>POINSON LES FAYL</i>	<i>CHALINDREY</i>	Marie-Josèphe SARCELLE	Aurélien AUBRY	Edmonde GAUTHIER
<i>POISEUL</i>	<i>NOGENT</i>	Sylvain CHEVALLIER	Serge THEVENY	Isabelle LAFORGUE
<i>PRASLAY</i>	<i>VILLEGUSIEN-LE-LAC</i>	Jean-Louis GAGNOT	Marie-France LALLEMENT	Sabine MASSON
<i>PRESSIGNY</i>	<i>CHALINDREY</i>	Monique GENIN	Christiane LABAS	Dominique LABAS
<i>RANCONNIERES</i>	<i>BOURBONNE-LES- BAINS</i>	Ulrich SAUVAGE	Anne-Marie MOUSSU	James CREVISY
<i>RIVIERES LE BOIS</i>	<i>CHALINDREY</i>	Daniel OUDOT	Bernard SANREY	Ginette BRESSON
<i>RIVIERE LES FOSSES</i>	<i>VILLEGUSIEN-LE-LAC</i>	Henri TOUSSAINT	Véronique BONTEMPS	Myriam TALLEUX
<i>ROCHETAILLÉE</i>	<i>VILLEGUSIEN-LE-LAC</i>	Isabelle RAKOTOZAKA	Christiane BERTRAND	Marie-Jeanne MICHEL
<i>ROUELLES</i>	<i>VILLEGUSIEN-LE-LAC</i>	Jean-Marie MAILLARD	Yole LAMBERT	Marie-Antoinette BEGUINOT
<i>ROUGEUX</i>	<i>CHALINDREY</i>	Sandrine POINSEL	Léon PETIT	Guy POINSEL
<i>ROUVRES S/ AUBE</i>	<i>VILLEGUSIEN-LE-LAC</i>	Laura BOUR	Fadiha BECCEGATO	Georges HEBERT
<i>SARREY</i>	<i>BOURBONNE-LES- BAINS</i>	Michel COUTURIER	Albert PETIT	Gérard COUTURIER
<i>SAULLES</i>	<i>CHALINDREY</i>	Yannick CLERGET	Eric COUCHUT	Pierre-Yves CAUCHI
<i>SAULXURES</i>	<i>BOURBONNE-LES- BAINS</i>	David SCHERTENLEIB	Emmanuel TOUSSAINT	Julie PETITFOURT

<i>SAVIGNY</i>	<i>CHALINDREY</i>	AUBRY Christelle	AIGNELOT Serge	GROSSILLO Annick
<i>SERQUEUX</i>	<i>BOURBONNE-LES-BAINS</i>	Lydie HAUTY	Yvon RIGOLO	Rénauld PIQUEE
<i>SOYERS</i>	<i>CHALINDREY</i>	Matthias LAMBERT	Jean-François FENARD	Michelle BREDELET
<i>ST BROINGT LE BOIS</i>	<i>CHALINDREY</i>	Claude PELOTTE	Florence PLESSY	Danièle PINOT
<i>ST BROINGT LES FOSSES</i>	<i>VILLEGUSIEN-LE-LAC</i>	Alain HORY	Gilles DUROST	Christian HOLLER
<i>ST CIERGUES</i>	<i>LANGRES</i>	François SELLIER	Roger CATHERINET	Loïc GUILLAUME
<i>ST LOUP S/ AUJON</i>	<i>VILLEGUSIEN-LE-LAC</i>	Monique LEDEUIL	Annette COLIN	Marie-Odile DECHANET
<i>ST MARTIN LES LANGRES</i>	<i>LANGRES</i>	Régine PRODHON épouse DEVILLIERS	Thierry DOUARD	Pierrette COQUERON
<i>ST MAURICE</i>	<i>LANGRES</i>	Valérie DECHANET	Noémie DROUHIN	Jacqueline HUIN
<i>ST VALLIER S/MARNE</i>	<i>CHALINDREY</i>	Christian MILLE	Michel MARTINOT	Martine GADÉA épouse LERMITE
<i>TERNAT</i>	<i>VILLEGUSIEN-LE-LAC</i>	Yves DELEAU	Emmanuelle GAGIOLI	Philippe GAGIOLI
<i>TORCENAY</i>	<i>CHALINDREY</i>	Christophe MATUCHET	Gisèle EMERY	Roger BOILLETOT
<i>TORNAY</i>	<i>CHALINDREY</i>	CRINON Nelly	DEMANGE Francine	CHANTOME Eveline
<i>VAILLANT</i>	<i>VILLEGUSIEN-LE-LAC</i>	Fabrice MOILLERON	Ludivine POTOT	Samuel BARONI
<i>VALLEROY</i>	<i>CHALINDREY</i>	Danielle BALLAND	Rémy MONART	Abel GAUTHIER
<i>VALS DES TILLES</i>	<i>VILLEGUSIEN-LE-LAC</i>	Martine ROUARD Suppléants : Annick RICHARD Alain PETITGENET	Bernard FOLLOT	Serge MASSON
<i>VARENNES SUR AMANCE</i>	<i>CHALINDREY</i>	Gérard BESSIERES	Emmanuel GRASPERGE	Maria RIBEIRO
<i>VAUXBONS</i>	<i>VILLEGUSIEN-LE-LAC</i>	Patrick AUBRY	Yolande AUBRY	Véronique VOINCHET
<i>VELLES</i>	<i>CHALINDREY</i>	Jean RUPT	Bénédicte BERNARD	Gérard FOURNIER

VERSEILLES LE BAS	VILLEGUSIEN-LE-LAC	Gilles PINEL	Isabelle GREGOIRE	Bernard BLANCHOT
VERSEILLES LE HAUT	VILLEGUSIEN-LE-LAC	Christophe LÉBOUCHER	Pierre CRESSOT	Francine CLAUDON
VESVRES /S CHALANCEY	VILLEGUSIEN-LE-LAC	Virginie KALKA	Patrick BOURRIER	Christian VIARD
VICQ	BOURBONNE-LES- BAINS	Jacky SIMON	Michel BABEL	Chantal DEZAN
VILLARS SANTENOGE	VILLEGUSIEN-LE-LAC	Jacques GUENIN	Françoise GUENIN	Geneviève BAVEREL
VILLIERS LES APREY	VILLEGUSIEN-LE-LAC	Rachel CHAUDOUET	Corentin JANNAUD	Mireille DUFFOUR
VILOT	CHALINDREY	Séverine MASSON	Jean-Marie CLAUDON	Damien ROBIN
VITRY EN MONTAGNE	VILLEGUSIEN-LE-LAC	Jean-Pierre GUARIN	Patrick CHAUVIREY	Catherine CHAUVIREY
VIVEY	VILLEGUSIEN-LE-LAC	Régis BERTHELON	Adeline LENOIR	Gérard TILIGNAC
VOISEY	BOURBONNE-LES- BAINS	Michel MARTIN	Lina HIVER	Georges BAVARD
VOISINES	VILLEGUSIEN-LE-LAC	Francis KURICA	Daniel LAMBERT	Martine FLOQUET
VONCOURT	CHALINDREY	Joëlle ROMANO	Gilles AIGNELOT	Evelyne AIGNELOT

Annexe 2 à l'arrêté préfectoral du 18 décembre 2018

Arrondissement de LANGRES
communes de 1000 habitants et plus

COMMUNE	CANTON	CONSEILLERS MUNICIPAUX <i>appartenant à la liste ayant obtenu le grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal</i>	CONSEILLER(S) MUNICIPAL(UX) <i>appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal</i>	CONSEILLER MUNICIPAL <i>appartenant à la troisième liste ayant obtenu le grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal</i>
BOURBONNE LES BAINS	BOURBONNE-LES-BAINS	Bernadette CARBILLET	Jean-Marie HUGUENIN	Dominique RICHARD BRICE
CHALINDREY	CHALINDREY	Emilie FOUSSADIER	Jacques MINGER	
FAYL-BILLOT	CHALINDREY	Josiane MOILLERON	Evelyne PIQUEE	Dominique ARLANT
LANGRES <i>ca de Corlée</i>	LANGRES	Jeannick SIRLONGE	Nicolas FUERTES	
LE MON TSAUGEONNAIS	VILLEGUSIEN-LE-LAC	Berthe SEIGNEUR	Evelyne KENSIER	
ROLAMPONT	NOGENT	Philippe NEY	Stéphane SANCHEZ	
STS GEOSMES	LANGRES	Romain AUBRY	François GIRARDOT	Eric DEGAND
VAL DE MEUSE	BOURBONNE-LES-BAINS	Martine PLURIEL	Hubert MATHIEU	Claudine GROS
VILLEGUSIEN LE LAC	VILLEGUSIEN-LE-LAC	Eric BERNASCONI	Denis GACHE	Virginie DUPONT

Annexe 3 à l'arrêté du 18 décembre 2018

Arrondissement de Saint-Dizier
Communes de moins de 1 000 habitants

COMMUNE	CANTON	DÉLÉGUÉ DE LA COMMUNE	DÉLÉGUÉ DE L'ADMINISTRATION	DÉLÉGUÉ DU TGI
AINGOULAINCOURT	POISSONS	M. DAVID Baptiste	Mme FREBY Annick	Mme DAVID Geneviève
ALLICHAMPS	SAINT-DIZIER	Mme WOJCIESZKO Claudette	Mme BUHRY Nicole	Mme POMMIER Stéphanie
AMBONVILLE	JOINVILLE	Mme DELALOY Bernadette	Mme LESEUR Isabelle	Mme PERRIN Édith
ANNONVILLE	POISSONS	M. FONTAINE Guy	Mme REB Thérèse	Mme ROBERT Catherine
ARNANCOURT	JOINVILLE	M. CHEVALIER Régis	Mme PRUDENT Françoise	Mme LAURENT Geneviève
ATTANCOURT	WASSY	Mme HUSSON Louise	Mme BARINSKY Denise	M. BEURVILLE Didier
AUTIGNY-LE-GRAND	JOINVILLE	Mme RUHLAND Viviane	M. RAULOT Jacky	M. HANCE François
AUTIGNY-LE-PETIT	JOINVILLE	Mme COLLIN Annie	M. COLLIN René	M. PALLAS Christian
BAILLY-AUX-FORGES	WASSY	M. MIROUEL Franck	Mme GARCIA Georgette	Mme BEAUMONT Odile
BAUDRECOURT	JOINVILLE	Mme BRUSSE Danièle	Mme SCODETTI Sandrine	M. PETITJEAN Jean-Pierre
BEURVILLE	JOINVILLE	M. LALLEMENT Maxime	Mme DEKEYSER Michèle	M. GLODT Fernand
BLÉCOURT	JOINVILLE	M. SECLIER Alain	M. GEOFFRIN Patrick	Mme SAGUTER Adeline
BLUMERAY	JOINVILLE	M. LABREVEUX Guillaume	Mme DOS SANTOS Nathalie	Mme COTTEN Laure
BOUZANCOURT	JOINVILLE	M. DECLERCQ Jérémy	M. CHAPERON Yves	M. PELLETIER Jacques
BRACHAY	JOINVILLE	M. PHILIPPE Alain	Mme MARCHAND Christelle	M. LALLEMENT Freddy
BROUSSEVAL	WASSY	Mme DESPRES Agnès	Mme GUERRERO Élisabeth	M. COLLIN Lionel
CEFFONDS	WASSY	M. BOURBON Baptiste	M. MARCELOT Régis	M. MONIOT Christophe
CERISIÈRES	BOLOGNE	M. OLIVIER Romain	M. OLIVIER Raymond	M. GUYOT Léo

CHAMOUILLEY	EURVILLE-BIENVILLE	M. HUMBLOT Jean-Claude	M. DENIGUES Pascal	M. URBAIN Michel
CHANCENAY	SAINT-DIZIER	M. CHEVALIER Alain	Mme PIU Évelyne	M. TOURNOT Denis
CHARMES-EN-L'ANGLE	JOINVILLE	M. RODRIGUEZ Henri-Pierre	M. LIZAMBERT Jean-Luc	M. MEILLEY Jacques
CHARMES-LA-GRANDE	JOINVILLE	Mme BONDOUY Caroline	Mme COLSON Maryse	Mme OLLIVIER Jocelyne
CHATONRUPT-SOMMERMONT	JOINVILLE	M. SAGET Guy	Mme THIERRY Agnès	M. EQUI Claude
CIREY-SUR-BLAISE	JOINVILLE	M. HUMBLOT Alexandre	M. GROLIER René	M. CARON Christian
CIRFONTAINES-EN-ORNOIS	POISSONS	Mme MULLER Sandrine	Mme REINBERGER Anne	Mme ALLEMEERSCH Marie-Claire
COURCELLES-SUR-BLAISE	JOINVILLE	M. NOLLE Maurice	Mme GRAILLOT Françoise	Mme DROUOT Marie-Joséphé
CUREL	EURVILLE-BIENVILLE	Mme COLIN Sylvie	M. PARISEL Maurice	M. CHENY Jean-Claude
DOMBLAIN	EURVILLE-BIENVILLE	M. MAQUIN Gaëtan	M. DESBOIS Thierry	M. MOUSSY Francis
DOMMARTIN-LE-FRANC	WASSY	M. MANZONI Claude	Mme MARCISSET Noëlle	Mme MAUPERIN Colette
DOMMARTIN-LE-ST-PÈRE	JOINVILLE	Mme WANE Marthe	M. AUBERTIN Pascal	M. SIMONOT Jean-Paul
DOMREMY-LANDEVILLE	BOLOGNE	M. RAGOT Marc	M. BOUCHON Jacky	M. COUVREUX Jacques
DONJEUX	JOINVILLE	Mme PEIFFER Jennifer	Mme GOBE Odile	Mme GHISLAIN Annie
DOULAINCOURT-SAUCOURT	BOLOGNE	M. JEANDEMANGE Adrien	M. BOURCELOT Geoffroy	M. GOUDRIER Lucien
DOULEVANT-LE-CHÂTEAU	JOINVILLE	M. HITIER Jean-Paul	Mme DESCHEEMAEKER Lydie	M. CHAUVET Nicolas
DOULEVANT-LE-PETIT	WASSY	Mme HOCHART Christel	M. BOULOGNE Bernard	Mme ROYER Muriel
ECHENAY	POISSONS	M. BONTUS Loïc	Mme VOISIN Céline	Mme BOURGEOIS Geneviève
ECLARON-BRAUCOURT-SAINTE-LIVIERE	SAINT-DIZIER	Mme DELORME Ghislaine	M. LATARTE Daniel	Mme RICHALET Thérèse

EFFINCOURT	POISSONS	M. VARNIER Alban	M. BURCH Jean	M. MARTIN Jean
EPIZON	POISSONS	M. MATHEY Olivier	Mme TREILLARD Monique	M. GODART Hubert
FAYS	EURVILLE-BIENVILLE	M. MARECHAL Jean-Claude	M. COLSON Didier	Mme COLLIN Marie-Louise
FERRIÈRES -ET-LAFOLIE	JOINVILLE	M. HENRY William	M. FERY Alain	Mme MENETRIER Lætitia
FLAMMERE COURT	JOINVILLE	M. HIRARDIN Didier	Mme REMENANT Sylvie	M. CHAUVIN Anthony
FONTAINES-SUR-MARNE	EURVILLE-BIENVILLE	Mme BALDAN Élise	Mme BERTRAND Marie-Hélène	M. LESEUR Alain
FRAMPAS	WASSY	M. KROMPHOLTZ Didier	Mme LOISEAU Kathia	Mme THIRIOT Ludivine
FRONVILLE	JOINVILLE	M. SEIGLE Gilles	M. OESTEREICH Rémy	M. HUSSEL Michel
GERMAY	POISSONS	Mme GASSMANN Marie-Paule	Mme DAVINROY Florence	Mme MONTAGNE Laurence
GERMISAY	POISSONS	Mme FOURNIER Patricia	Mme FOURNIER Amandine	Mme HURIOT Raymonde
GILLAUME	POISSONS	M. FONTAINE Antoine	Mme FONTAINE Frédéric	Mme FONTAINE Régine
GUDMONT-VILLIERS	JOINVILLE	M. SAVARIAUD Franck	Mme KOCH Paulette	M. MARTIN Roland
GUINDRECOURT-AUX-ORMES	JOINVILLE	Mme VAUTRIN Aurélie	Mme COUVREUX Yvette	Mme BROCHAIN Pascale
HALLIGNICOURT	SAINT-DIZIER	Mme CARREAU Annie	M. GRIGORD André	M. SOMMESOUS Jacques
HUMBECOURT	SAINT-DIZIER	Mme NEHLIG Florence	M. VAN SPEYBROECK	M. PFISTER Pierre
LANEUVILLE-A-REMY	WASSY	M. SKAFAR Luc	M. MORAGNY Cédric	M. JEANSON Guy
LANEUVILLE-AU-PONT	SAINT-DIZIER	Mme GARNIER Rosine	Mme BERIGAUD Bénédicte	Mme HABERLAND Martine
LA PORTE DU DER = MONTIER EN DER ROBERT-MAGNY	WASSY	M. PAGNY André	Mme OTTENWÆLDER Marie-José	M. VERDUN Christian
LESCHÈRES-SUR-LE-BLAISERON	JOINVILLE	M. BERTRAND Jonathan	M. BERTRAND José	M. BRISBARE Marcel
LEZEVILLE	POISSONS	M. PEZET Jean-Paul	M. FONTAINE Jean-Marie	Mme LAURENT Véronique
LOUEMONT	SAINT-DIZIER	M. NAVET Philippe	Mme RAULET Huguette	Mme DELMOTTE Catherine

MAGNEUX	EURVILLE-BIENVILLE	KREUTZ Christian	DESCAMPS Luc	DEMANGEOT Annie
MAIZIERES-LÈS-JOINVILLE	EURVILLE-BIENVILLE	M. EQUI Julien	M. FRANÇOIS Denis	M. DORE Denis
MATHONS	JOINVILLE	Mme COLLINET Maryvonne	Mme GRAILLOT Jeanne	M. MACLOUD Gilles
MERTRUD	JOINVILLE	Mme MARCHAND Pascale	M. MILLOT René	M. MARCHANDÉ Danny
MOESLAINS	SAINT-DIZIER	Mme VAUGENOT Claudine	M. THIOLIERE Jean-Marie	Mme LAMBERT Nadine
MONTREUIL-SUR-BLAISE	WASSY	Mme JEANSON Josette	M. SANCHEZ René	M. DRIAT Olivier
MONTREUIL-SUR-THONNANCE	POISSONS	M. FOURNIER Francis	M. LAVENARDE Jean-François	M. DELBE Gérard
MORANCOURT	WASSY	M. PREVOT Nicolas	M. HUGUENIN Joël	M. JACQUOT Didier
MUSSEY-SUR-MARNE	JOINVILLE	M. SECLIER Félix	Mme PLANTEGENET Catherine	M. GUILLEMIN Cédric
NARCY	EURVILLE-BIENVILLE	M. TABOURET Jean-Louis	M. JAMAR Bruno	Mme CABARETIER Dominique
NOMÉCOURT	JOINVILLE	M. MILESI Giocondo	Mme GAUTHIER Catherine	M. VAN KERREBROECK Guy
NONCOURT-SUR-LE-RONGEANT	POISSONS	M. DUMAY Nicolas	Mme ARMANETTI Évelyne	M. PETIT Jean-Claude
NULLY	JOINVILLE	M. BONNETERRE Adrien	M. VIOT Robert	M. LAMONTAGNE Sylvain
OSNE LE VAL	EURVILLE-BIENVILLE	M. MALGRAS Julien	Mme REGNAULT Marie-Claude	Mme ENIUS Thérèse
PANSEY	POISSONS	M. GERARD Jean-Pierre	Mme GUILLAUME Yolande	M. FABERT Bruno
PAROY-SUR-SAULX	POISSONS	M. JEANSON Christophe	M. BEERNAERT Michel	Mme PEUREUX Marie-Claude
PERTHES	SAINT-DIZIER	Mme SAGET-THYES Marie-Claude	M. CORNUET Xavier	M. GOUBLE François
PLANRUPT	WASSY	M. PEROT Joël	LENFANT Patricia	GAUER Daniel
POISSONS	POISSONS	Mme ROZE Nadine	M. GALIZZI Jean	M. FRANÇOIS Daniel
RACHECOURT-SUR-MARNE	EURVILLE-BIENVILLE	M. SCARCELLI Cyril	M. HERMEN Jean-Louis	M. LEGER Christian
RACHECOURT-SUZEMONT	WASSY	M. MECH Christian	Mme THIERRY Martine	Mme MOREL Armelle

RIVES DERVOISES = DROYES LONGEVILLE-SUR-LA- LAINES LOUZE PUELLEMONTIER	WASSY	M. PERRIN Patrice	Mme BELIN Lucette	Mme MEUNIER Évelyne
ROCHES- BETTAINCOURT	BOLOGNE	Mme DUPONT Éliane	Mme DE DIOS Nadine	Mme SOPRANI Odile
ROCHES-SUR- MARNE	EURVILLE- BIENVILLE	Mme MONVOISIN Martine	M. TICHAND	M. THOUVENIN
ROUECOURT	BOLOGNE	M. ARCHAMBAUX Didier	Mme PICARD Sylvie	M. NEMARD Alexis
ROUVROY-SUR- MARNE	JOINVILLE	M. BRESSON Jean-Claude	M. MOLIA Jean-Marie	M. POIROT Paul
RUPT	JOINVILLE	M. THOMAS Joël	M. CONROY Bernard	Mme PIERRET Bernadette
SAILLY	POISSONS	Mme LUGA Anita	Mme MOUGIN Frédérique	M. JEANJEAN Yves
SAINT-URBAIN- MACONCOURT	JOINVILLE	M. FROSSARD Ludovic	Mme MARTIN Karine	M. FEVRE Jean
SAUDRON	POISSONS	M. STIVALET Thierry	Mme LASALLE Sylvie	Mme KUBINA Céline
SOMMANCOURT	EURVILLE- BIENVILLE	M. KARDASZ Hugues	M. VIOT Christophe	M. ROYER Maurice
SOMMEVOIRE	WASSY	Mme PASQUIER Anne-Marie	M. PERRIN Hubert	M. GUERIN Francis
SUZANNECOURT	JOINVILLE	Mme BERGUER Carole	M. CHAUAUDREY Gilles	M. GORI Christian
THILLEUX	WASSY	M. MAIGROT Bruno	M. HUSSON Vincent	M. LEPOIX Hervé
THONNANCE-LÈS- JOINVILLE	JOINVILLE	Mme TISSOT Marie-France	M. POTDEVIN Claude	M. CROLA Alain
THONNANCE-LES- MOULINS	POISSONS	M. SPECHT Vincent	Mme TOURNOIS Christiane	M. FONTAINE Charles-Étienne
TREMILLY	JOINVILLE	Mme BOUSSEL Odile	Mme BOUSSEL Stéphanie	Mme THIEBLEMONT Sylvie
TROISFONTAINES- LA-VILLE	EURVILLE- BIENVILLE	M. PERREAU Frédéric	Mme VINCENT Renée	Mme GUILLAUME Sylvette
VALCOURT	SAINT-DIZIER	M. MOLANDRE Jean-Pierre	M. GUIOT Rémi	M. JACQUES François
VALLERET	EURVILLE- BIENVILLE	M. RONDELET Vincent	Mme ANDRE Joëlle	Mme GRIMART Annie

VAUX-SUR-BLAISE	WASSY	Mme PIERROT Sylvana	M. HERNANDEZ Jean	M. PRINCE Serge
VAUX-SUR-SAINT- URBAIN	JOINVILLE	Mme MOREL Corinne	Mme COLLAS Martine	Mme GUIGNIER Sophie
VECQUEVILLE	JOINVILLE	Mme FOURNET Nelly	Mme LANGLOIS Maryse	Mme CORNOT Évelyne
VILLE-EN-BLAISOIS	WASSY	M. BANASZACK Christophe	M. COLLIN Joël	M. PHILIPPE Hervé
VILLIERS-EN-LIEU	SAINT-DIZIER	Mme RIZZATO Delphine	M. BOULLONE Joël	Mme PIERRET Isabelle
VOILLECOMTE	WASSY	M. GARCIA Michel	M. PIOT Patrice	Mme BOURGEOIS Sonia

Annexe 3 à l'arrêté du 18 décembre 2018

Arrondissement de Saint-Dizier

Communes de 1 000 habitants et plus)

COMMUNE	CANTON	CONSEILLERS MUNICIPAUX <i>appartenant à la liste ayant obtenu le grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal</i>	CONSEILLER(S) MUNICIPAL(UX) <i>appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal</i>	CONSEILLER MUNICIPAL <i>appartenant à la troisième liste ayant obtenu le grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal</i>
BAYARD-SUR-MARNE	EURVILLE-BIENVILLE	M. MARCELIN Laurent Mme HAUDOST Denise Mme KRITTER Corinne	M. PIERRON Jean Mme TAISANT Audrey	
BETTANCOURT-LA-FERRÉE	SAINT-DIZIER	M. PRUSSIA Enzo M. HENRY Roger M. BLAISE Jacky	M. VIEVILLE Jean-Marie Mme BORUTA Catherine	
CHEVILLON	EURVILLE-BIENVILLE	M. VIARD Laurent M. LESEUR Philippe Mme MARTIN Claudine	Mme RENAUD Geneviève Mme DEL BEN Mireille	
EURVILLE-BIENVILLE	EURVILLE-BIENVILLE	M. LANDRON Jacques M. GUILLEMIN Jean-Charles Mme DISSARD Ségolène	Mme ASDRUBAL- MATRION Séverine M. SIMON Claude	
JOINVILLE	JOINVILLE	M. NIVELAIS René Mme HUMBLOT Catherine M. MULLER Michel	Mme PATIN Sybille	M. MATTERA Gérard
SAINT-DIZIER	SAINT-DIZIER	Mme GARCIA Sarah Mme DORKEL Céline Mme GARNIER Jacky	M. BOUZON Jean-Luc	Mme SAMOUR Nicole
WASSY	WASSY	Mme ZAPIOR Lydia M. CLIMENT Jean- Luc Mme KURTZ Corinne	M. CHARPENTIER Jean-Alain	Mme PAYO Nelly



PREFET DE LA HAUTE-MARNE

Direction départementale des territoires

Service environnement et forêt

Bureau biodiversité forêt chasse

Arrêté n°3202

portant modification du comité de pilotage pour la mise en œuvre du document d'objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 n°213 « Bassigny » (FR2112011)

**La Préfète de la Haute-Marne
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

Vu la directive 2009/147/CE du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages ;

Vu l'arrêté ministériel modifié du 5 janvier 2006 portant désignation de la zone de protection spéciale « Bassigny » (FR2112011) ;

Vu le code de l'environnement, notamment l'article L. 414-2, et les articles R. 414-8 et suivants relatifs aux comités de pilotage chargés de l'élaboration et du suivi de la mise en œuvre des documents d'objectifs des sites Natura 2000 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°1744 du 29 mai 2007 portant constitution du comité de pilotage local pour l'élaboration du document d'objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 n°FR2112011 « Bassigny » (n° régional 213) ;

Vu l'arrêté préfectoral n°230 du 18 février 2013 portant modification de l'arrêté préfectoral n°1744 du 29 mai 2007 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2937 du 19 novembre 2018 portant délégation de signature à M. Jean-Pierre GRAULE, Directeur départemental des territoires en matière d'administration générale ;

Considérant qu'il convient de mettre à jour la composition du comité de pilotage suite aux différentes réformes de l'organisation territoriale de l'État et des collectivités ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires de la Haute-Marne.

ARRETE :

Article 1 : Il est institué un comité de pilotage local pour la mise en œuvre du document d'objectifs du site Natura 2000 n°FR2112011 « Bassigny » (n° régional 213).

Article 2 : Le comité de pilotage est constitué comme suit :

- Services et établissements publics de l'État :

- Mme la Préfète de Haute-Marne ou son représentant ;
- M. le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Grand Est (DREAL) ou son représentant ;
- M. le Directeur départemental des territoires de Haute-Marne (DDT) ou son représentant ;
- M. le Directeur de l'Office national des forêts – Agence de la Haute-Marne (ONF) ou son représentant ;
- M. le Chef de l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB) de la Haute-Marne ou son représentant ;
- M. le Chef du service départemental de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage de la Haute-Marne (ONCFS) ;
- M. le Directeur régional de Réseau de transport d'électricité (RTE) ou son représentant ;
- M. le Directeur régional de SNCF Réseau ou son représentant ;
- M. le Directeur de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse.

- Collectivités territoriales :

- M. le Président du Conseil Régional Grand Est ou son représentant ;
- M. le Président du Conseil Départemental de Haute-Marne ou son représentant ;
- Mesdames les Maires des communes suivantes : Bassoncourt, Champigneulles-en-Bassigny, Chaumont-la-Ville, Ecot-la-Combe, Larivière-Arnoncourt, Levécourt, Ninville, Nogent, Ozières, Perras, Rimaucourt, Saint-Thiébauld, Vaudrecourt et Vroncourt-la-Côte
- Messieurs les Maires des communes suivantes ou leurs représentants : Ageville, Aigremont, Audeloncourt, Bourbonne-les-Bains, Bourdons-sur-Rognon, Bourg-Sainte-Marie, Bourmont, Brainville-sur-Meuse, Breuvannes-en-Bassigny, Buxières-lès-Clefmont, Chalvraines, Châtelet-sur-Meuse, Choiseul, Clefmont, Clinchamp, Consigny, Cuves, Daillecourt, Dammartin-sur-Meuse, Doncourt-sur-Meuse, Esnouveaux, Forcey, Germainvilliers, Goncourt, Graffigny-Chemin, Hâcourt, Harréville-les-Chanteurs, Huilliécourt, Illoud, Is-en-Bassigny, Lanques-sur-Rognon, Lavilleneuve, Liffol-le-Petit, Longchamp, Maisoncelles, Malaincourt-sur-Meuse, Mandres-la-Côte, Manois, Mennouveaux, Merrey, Millières, Nijon, Noyers, Outremécourt, Parnoy-en-Bassigny, Prez-sous-Lafauche, Rangecourt, Romain-sur-Meuse, Saint-Blin, Semilly, Serqueux, Sommerécourt, Soulaucourt-sur-Mouzon, Thol-lès-Millières, Val-de-Meuse.
- M. le Président de la communauté de communes Meuse Rognon ou son représentant ;
- M. le Président de la communauté d'agglomération de Chaumont, du bassin Nogentais et du bassin Bologne Vignory Frondes ou son représentant ;
- Mme la Présidente de la communauté de communes du Grand Langres ou son représentant ;
- M. le Président de la communauté de communes des Savoir-Faires ;
- M. le Président de la communauté de communes de l'Ouest Vosgien ;
- M. le Président du syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique de la Meuse ou son représentant ;

- Mme la Présidente du syndicat intercommunal de gestion forestière Val de Meuse ou son représentant ;
- M. le Président du syndicat intercommunal de gestion forestière du Pays Nogentais ou son représentant.

- Organismes socioprofessionnels et associations :

- M. le Président de la Chambre de commerce et d'industrie de Haute-Marne (CCI) ou son représentant ;
- M. le Président de la Chambre départementale d'agriculture de Haute-Marne ou son représentant ;
- M. le Président de la Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles de Haute-Marne (FDSEA) ou son représentant ;
- M. le Président des Jeunes Agriculteurs de Haute-Marne ou son représentant ;
- M. le Secrétaire de la Confédération Paysanne de Haute-Marne ou son représentant ;
- M. le Président de la Coordination rurale de Haute-Marne ;
- M. le Président de l'Association de la propriété foncière de la Haute-Marne ou son représentant ;
- M. le Président de la Fédération départementale de la pêche de Haute-Marne ou son représentant ;
- M. le Président de la Fédération départementale des chasseurs de la Haute-Marne ou son représentant ;
- M. le Président de l'association des communes forestières de la Haute-Marne ou son représentant ;
- M. le Président du Centre régional de la propriété forestière Grand Est ou son représentant ;
- M. le Président du syndicat des forestiers privés de Haute-Marne ou son représentant ;
- M. le Président du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel Grand Est (CSRPN) ou son représentant ;
- M. le Président du Conservatoire d'espaces naturels Champagne-Ardenne (CENCA) ou son représentant ;
- M. le Président de la Ligue de protection des oiseaux Champagne-Ardenne (LPO CA) ou son représentant ;
- M. le Président des naturalistes Champagne-Ardenne ou son représentant ;
- Messieurs les Coprésidents de Nature Haute-Marne ou leur représentant ;
- M. le Président de la maison départementale du tourisme de Haute-Marne ou son représentant ;
- M. le Président du Comité départemental de randonnée pédestre de la Haute-Marne ou son représentant.

Article 3 : Le comité de pilotage pourra solliciter l'avis de toute personne ou structure en tant que de besoin. Il veillera également à associer toute personne directement concernée par le site, sous une forme appropriée.

Article 4 : Après la publication de cet arrêté, le Préfet ou son représentant convoque le comité de pilotage afin que les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements désignent pour une durée de trois ans renouvelable la collectivité territoriale ou le groupement chargé de suivre la mise en œuvre du document d'objectifs (DOCOB). Ils élisent pour la même durée le président du comité. À défaut, le Préfet ou son représentant préside le comité de pilotage et le suivi de la mise en œuvre du DOCOB a lieu sous la maîtrise d'ouvrage des services de l'État.

Article 5 : Les arrêtés préfectoraux n°1744 du 29 mai 2007 portant constitution du comité de pilotage local pour l'élaboration du document d'objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 n°FR2112011 « Bassigny » (n° régional 213) et n°230 du 18 février 2013 portant modification de l'arrêté préfectoral n°1744 du 29 mai 2007 sont abrogés.

Article 6 : Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 7 : Le Secrétaire général de la préfecture de la Haute-Marne, le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Grand-Est, le Directeur départemental des territoires de la Haute-Marne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à chacun des membres du comité de pilotage et inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture de Haute-Marne.

Fait à Chaumont, le **17 DEC. 2018**

Pour la Préfète et par délégation,
le directeur départemental des territoires



Jean-Pierre GRAULE



PREFET DE LA HAUTE-MARNE

Direction départementale des territoires

Service environnement et forêt

Bureau biodiversité forêt chasse

Arrêté n° 3203

portant modification du comité de pilotage pour la mise en œuvre du document d'objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 n°78 « Le Cul du Cerf à Orquevaux » (FR2100323)

**La Préfète de la Haute-Marne
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

Vu la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 relative à la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages ;

Vu l'arrêté ministériel en date du 17 octobre 2018 portant désignation de la zone spéciale de conservation « Le Cul du Cerf à Orquevaux » (FR2100323) ;

Vu le code de l'environnement, notamment l'article L. 414-2, et les articles R. 414-8 et suivants relatifs aux comités de pilotage chargés de l'élaboration et du suivi de la mise en oeuvre des documents d'objectifs des sites Natura 2000 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2583 du 5 novembre 2008 portant constitution du comité de pilotage local du site Natura 2000 n°FR2100323 « Le Cul du Cerf à Orquevaux » (n° régional 78) ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2937 du 19 novembre 2018 portant délégation de signature à M. Jean-Pierre GRAULE, Directeur départemental des territoires en matière d'administration générale ;

Considérant qu'il convient de mettre à jour la composition du comité de pilotage suite aux différentes réformes de l'organisation territoriale de l'État et des collectivités ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires de la Haute-Marne.

ARRETE :

Article 1 : Il est institué un comité de pilotage local pour la mise en œuvre du document d'objectifs du site Natura 2000 n°FR2100323 « Le Cul du Cerf à Orquevaux » (n° régional 78).

Article 2 : Le comité de pilotage est constitué comme suit :

- Services et établissements publics de l'État :

- Mme la Préfète de Haute-Marne ou son représentant ;
- M. le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Grand Est (DREAL) ou son représentant ;
- M. le Directeur départemental des territoires de Haute-Marne (DDT) ou son représentant ;
- M. le Directeur de l'Office national des forêts – Agence de la Haute-Marne (ONF) ou son représentant ;
- M. le Chef de l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB) de la Haute-Marne ou son représentant ;
- M. le Chef du service départemental de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage de la Haute-Marne (ONCFS).

- Collectivités territoriales :

- M. le Président du Conseil Régional Grand Est ou son représentant ;
- M. le Président du Conseil Départemental de Haute-Marne ou son représentant ;
- M. le Maire de Orquevaux ;
- M. le Président de la communauté de communes Meuse Rognon.

- Organismes socioprofessionnels et associations :

- M. le Président de la Chambre départementale d'agriculture de Haute-Marne ou son représentant ;
- M. le Président de l'Association de la propriété foncière de la Haute-Marne ou son représentant ;
- M. le Président de la Fédération départementale de la pêche de Haute-Marne ou son représentant ;
- M. le Président de la Fédération départementale des chasseurs de la Haute-Marne ou son représentant ;
- M. le Président du Centre régional de la propriété forestière Grand Est ou son représentant ;
- M. le Président du syndicat des forestiers privés de Haute-Marne ou son représentant ;
- M. le Président de l'association des communes forestières de la Haute-Marne ou son représentant ;
- M. le Président du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel Grand Est (CSRPN) ou son représentant ;
- M. le Président du Conservatoire d'espaces naturels Champagne-Ardenne (CENCA) ou son représentant ;
- M. le Président de la Ligue de protection des oiseaux Champagne-Ardenne (LPO CA) ou son représentant ;
- M. le Président des naturalistes Champagne-Ardenne ou son représentant ;
- Messieurs les Coprésidents de Nature Haute-Marne ou leur représentant ;
- M. le Président de la maison départementale du tourisme de Haute-Marne (CDT) ou son représentant ;
- M. le Président du Comité départemental de randonnée pédestre de la Haute-Marne ou son représentant.

Article 3 : Le comité de pilotage pourra solliciter l'avis de toute personne ou structure en tant que de besoin. Il veillera également à associer toute personne directement concernée par le site, sous une forme appropriée.

Article 4 : Après la publication de cet arrêté, le Préfet ou son représentant convoque le comité de pilotage afin que les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements désignent pour une durée de trois ans renouvelable la collectivité territoriale ou le groupement chargé de suivre la mise en œuvre du document d'objectifs (DOCOB). Ils élisent pour la même durée le président du comité. À défaut, le Préfet ou son représentant préside le comité de pilotage et le suivi de la mise en œuvre du DOCOB a lieu sous la maîtrise d'ouvrage des services de l'État.

Article 5 : L'arrêté préfectoral n°2583 du 5 novembre 2008 portant constitution du comité de pilotage du site Natura 2000 n°FR2100323 « Le Cul du Cerf à Orquevaux » (n° régional 78) est abrogé.

Article 6 : Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 7 : Le Secrétaire général de la préfecture de la Haute-Marne, le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Grand-Est, le Directeur départemental des territoires de la Haute-Marne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à chacun des membres du comité de pilotage et inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture de Haute-Marne.

Fait à Chaumont, le **17 DEC. 2018**

Pour la Préfète et par délégation,
le directeur départemental des territoires

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'J' and 'P' followed by a long horizontal stroke.

Jean-Pierre GRAULE



PREFET DE LA HAUTE-MARNE

Direction départementale des territoires

Service environnement et forêt

Bureau biodiversité forêt chasse

Arrêté n° 3204

portant modification du comité de pilotage pour la mise en œuvre du document d'objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 n°74 « Vallée du Rognon et de la Sueurre et massif forestier de la Crête et d'Ecot-la-Combe »
(FR2100319)

**La Préfète de la Haute-Marne
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

Vu la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 relative à la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages ;

Vu l'arrêté ministériel en date du 30 janvier 2014 portant désignation de la zone spéciale de conservation « Vallée du Rognon et de la Sueurre et massif forestier de la Crête et d'Ecot-la-Combe » (FR2100319) ;

Vu le code de l'environnement, notamment l'article L. 414-2, et les articles R. 414-8 et suivants relatifs aux comités de pilotage chargés de l'élaboration et du suivi de la mise en œuvre des documents d'objectifs des sites Natura 2000 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°1909 du 24 juin 2002 instituant un comité de pilotage local pour l'élaboration du document d'objectifs du site Natura 2000 n°FR2100319 « Vallée du Rognon et de la Sueurre et massif forestier de la Crête et d'Ecot-la-Combe » (n° régional 74) ;

Vu l'arrêté préfectoral n°3057 du 23 octobre 2002 portant modification de l'arrêté préfectoral n°1909 du 24 juin 2002 ;

Vu l'arrêté du 17 mars 2015 nommant M. Jean-Pierre GRAULE, Directeur départemental des territoires ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2937 du 19 novembre 2018 portant délégation de signature à M. Jean-Pierre GRAULE, Directeur départemental des territoires en matière d'administration générale ;

Considérant qu'il convient de mettre à jour la composition du comité de pilotage suite aux différentes réformes de l'organisation territoriale de l'État et des collectivités ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires de la Haute-Marne.

ARRETE :

Article 1 : Il est institué un comité de pilotage local pour la mise en œuvre du document d'objectifs du site Natura 2000 n°FR2100319 « Vallée du Rognon et de la Sueurre et massif forestier de la Crête et d'Ecot-la-Combe » (n° régional 74).

Article 2 : Le comité de pilotage est constitué comme suit :

- Services et établissements publics de l'État :

- Mme la Préfète de Haute-Marne ou son représentant ;
- M. le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Grand Est (DREAL) ou son représentant ;
- M. le Directeur départemental des territoires de Haute-Marne (DDT) ou son représentant ;
- M. le Directeur de l'Office national des forêts – Agence de la Haute-Marne (ONF) ou son représentant ;
- M. le Chef de l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB) de la Haute-Marne ou son représentant ;
- M. le Chef du service départemental de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage de la Haute-Marne (ONCFS).

- Collectivités territoriales :

- M. le Président du Conseil Régional Grand Est ou son représentant ;
- M. le Président du Conseil Départemental de Haute-Marne ou son représentant ;
- Mesdames les Maires des communes suivantes ou leurs représentants : Ecot-la-Combe et Rimaucourt ;
- Messieurs les Maires des communes suivantes ou leurs représentants : Andelot-Blancheville, Bourdons-sur-Rognon, Cirey-lès-Mareilles, Clinchamp, Consigny, Manois et Saint-Blin ;
- M. le Président de la communauté de communes Meuse Rognon.

- Organismes socioprofessionnels et associations :

- M. le Président de la Chambre départementale d'agriculture de Haute-Marne ou son représentant ;
- M. le Président de la Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles de Haute-Marne (FDSEA) ou son représentant ;
- M. le Président des Jeunes Agriculteurs de Haute-Marne ou son représentant ;
- M. le Secrétaire de la Confédération Paysanne de Haute-Marne ou son représentant ;
- M. le Président de la Coordination rurale de Haute-Marne ;
- M. le Président de l'Association de la propriété foncière de la Haute-Marne ou son représentant ;
- M. le Président de la Fédération départementale de la pêche de Haute-Marne ou son représentant ;
- M. le Président de la Fédération départementale des chasseurs de la Haute-Marne ou son représentant ;

- M. le Président du Centre régional de la propriété forestière Grand Est ou son représentant ;
- M. le Président du syndicat des forestiers privés de Haute-Marne ou son représentant ;
- M. le Président de l'association des communes forestières de la Haute-Marne ou son représentant ;
- M. le Président du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel Grand Est (CSRPN) ou son représentant ;
- M. le Président du Conservatoire d'espaces naturels Champagne-Ardenne (CENCA) ou son représentant ;
- M. le Président de la Ligue de protection des oiseaux Champagne-Ardenne (LPO CA) ou son représentant ;
- M. le Président des naturalistes Champagne-Ardenne ou son représentant ;
- Messieurs les Coprésidents de Nature Haute-Marne ou leur représentant ;
- M. le Président de la maison départementale du tourisme de Haute-Marne ou son représentant ;
- M. le Président du Comité départemental de randonnée pédestre de la Haute-Marne ou son représentant.

Article 3 : Le comité de pilotage pourra solliciter l'avis de toute personne ou structure en tant que de besoin. Il veillera également à associer toute personne directement concernée par le site, sous une forme appropriée.

Article 4 : Après la publication de cet arrêté, le Préfet ou son représentant convoque le comité de pilotage afin que les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements désignent pour une durée de trois ans renouvelable la collectivité territoriale ou le groupement chargé de suivre la mise en œuvre du document d'objectifs (DOCOB). Ils élisent pour la même durée le président du comité. À défaut, le Préfet ou son représentant préside le comité de pilotage et le suivi de la mise en œuvre du DOCOB a lieu sous la maîtrise d'ouvrage des services de l'État.

Article 5 : Les arrêtés préfectoraux n°1909 du 24 juin 2002 instituant un comité de pilotage local pour l'élaboration du document d'objectifs du site Natura 2000 n°FR2100319 « Vallée du Rognon et de la Sueurre et massif forestier de la Crête et d'Ecot-la-Combe » (n° régional 74), n°3057 du 23 octobre 2002 portant modification de l'arrêté préfectoral n°1909 du 24 juin 2002 et n°2149 du 22 juillet 2003 portant modification de l'arrêté préfectoral n°1909 du 24 juin 2002 sont abrogés.

Article 6 : Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 7 : Le Secrétaire général de la préfecture de la Haute-Marne, le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Grand-Est, le Directeur départemental des territoires de la Haute-Marne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à chacun des membres du comité de pilotage et inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture de Haute-Marne.

Fait à Chaumont, le **17 DEC. 2018**

Pour la Préfète et par délégation,
le directeur départemental des territoires


Jean-Pierre GRAULE



PREFET DE LA HAUTE-MARNE

Direction départementale des territoires

Service environnement et forêt

Bureau biodiversité forêt chasse

Arrêté n° 3205

portant modification du comité de pilotage pour la mise en œuvre du document d'objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 n°75 « Forêt d'Harréville-les-Chanteurs » (FR2100320)

**La Préfète de la Haute-Marne
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

Vu la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 relative à la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages ;

Vu l'arrêté ministériel en date du 1^{er} juin 2015 portant désignation de la zone spéciale de conservation « Forêt d'Harréville-les-Chanteurs » (FR2100320) ;

Vu le code de l'environnement, notamment l'article L. 414-2, et les articles R. 414-8 et suivants relatifs aux comités de pilotage chargés de l'élaboration et du suivi de la mise en oeuvre des documents d'objectifs des sites Natura 2000 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°1978 du 26 juin 2007 portant constitution du comité de pilotage local pour l'élaboration du document d'objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 n°FR2100320 « Forêt d'Harréville-les-Chanteurs » (n° régional 75) ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2937 du 19 novembre 2018 portant délégation de signature à M. Jean-Pierre GRAULE, Directeur départemental des territoires en matière d'administration générale ;

Considérant qu'il convient de mettre à jour la composition du comité de pilotage suite aux différentes réformes de l'organisation territoriale de l'État et des collectivités ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires de la Haute-Marne.

A R R E T E :

Article 1 : Il est institué un comité de pilotage local pour la mise en œuvre du document d'objectifs du site Natura 2000 n°FR2100320 « Forêt d'Harréville-les-Chanteurs » (n° régional 75).

Article 2 : Le comité de pilotage est constitué comme suit :

- Services et établissements publics de l'État :

- Mme la Préfète de Haute-Marne ou son représentant ;
- M. le Préfet des Vosges ou son représentant ;
- M. le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Grand Est (DREAL) ou son représentant ;
- M. le Directeur départemental des territoires de Haute-Marne (DDT) ou son représentant ;
- M. le Directeur départemental des territoires des Vosges (DDT) ou son représentant ;
- M. le Directeur de l'Office national des forêts – Agence de la Haute-Marne (ONF) ou son représentant ;
- M. le Chef de l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB) de la Haute-Marne ou son représentant ;
- M. le Chef du service départemental de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage de la Haute-Marne (ONCFS) ou son représentant ;

- Collectivités territoriales :

- M. le Président du Conseil Régional Grand Est ou son représentant ;
- M. le Président du Conseil Départemental de Haute-Marne ou son représentant ;
- M. le Président du Conseil Départemental des Vosges ou son représentant ;
- Messieurs les Maires des communes suivantes ou leurs représentants : Goncourt, Harréville-les-Chanteurs, Bazoilles-sur-Meuse ;
- M. le Président de la communauté de communes de Meuse Rognon ;
- M. le Président de la communauté de communes de l'Ouest Vosgien ;

- Organismes socioprofessionnels et associations :

- M. le Président de la Chambre départementale d'agriculture de Haute-Marne ou son représentant ;
- M. le Président de la Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles de Haute-Marne (FDSEA) ou son représentant ;
- M. le Président des Jeunes Agriculteurs de Haute-Marne ou son représentant ;
- M. le Secrétaire de la Confédération Paysanne de Haute-Marne ou son représentant ;
- M. le Président de la Coordination rurale de Haute-Marne ou son représentant ;
- M. le Président de l'Association de la propriété foncière de la Haute-Marne ou son représentant ;
- M. le Président de la Fédération départementale de la pêche de Haute-Marne ou son représentant ;
- M. le Président de la Fédération départementale des chasseurs de la Haute-Marne ou son représentant ;
- M. le Président du Centre régional de la propriété forestière Grand Est ou son représentant ;
- M. le Président de l'association des communes forestières de la Haute-Marne ou son représentant ;
- M. le Président du syndicat des forestiers privés de Haute-Marne ou son représentant ;
- M. le Président du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel Grand Est (CSRPN) ou son représentant ;
- M. le Président du Conservatoire d'espaces naturels Champagne-Ardenne (CENCA) ou son

représentant ;

- M. le Président de la Ligue de protection des oiseaux Champagne-Ardenne (LPO CA) ou son représentant ;
- M. le Président des naturalistes Champagne-Ardenne ou son représentant ;
- Messieurs les Coprésidents de Nature Haute-Marne ou leur représentant ;
- M. le Président de la maison départementale du tourisme de Haute-Marne ou son représentant ;
- M. le Président du Comité départemental de randonnée pédestre de la Haute-Marne ou son représentant.

Article 3 : Le comité de pilotage pourra solliciter l'avis de toute personne ou structure en tant que de besoin. Il veillera également à associer toute personne directement concernée par le site, sous une forme appropriée.

Article 4 : Après la publication de cet arrêté, le Préfet de Haute-Marne ou son représentant convoque le comité de pilotage afin que les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements désignent pour une durée de trois ans renouvelable la collectivité territoriale ou le groupement chargé de suivre la mise en œuvre du document d'objectifs (DOCOB). Ils élisent pour la même durée le président du comité. À défaut, le Préfet ou son représentant préside le comité de pilotage et le suivi de la mise en œuvre du DOCOB a lieu sous la maîtrise d'ouvrage des services de l'État.

Article 5 : L'arrêté préfectoral n°1978 du 26 juin 2007 portant constitution du comité de pilotage local pour l'élaboration du document d'objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 n°FR2100320 « Forêt d'Harréville-les-Chanteurs » (n° régional 75) est abrogé.

Article 6 : Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 7 : Le Secrétaire général de la préfecture de la Haute-Marne, le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Grand-Est, le Directeur départemental des territoires de la Haute-Marne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à chacun des membres du comité de pilotage et inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture de Haute-Marne.

Fait à Chaumont, le **17 DEC. 2018**

Pour la Préfète de Haute-Marne et par délégation,
le directeur départemental des territoires



Jean-Pierre GRAULE



PREFET DE LA HAUTE-MARNE

Direction départementale des territoires

Service environnement et forêt

Bureau biodiversité forêt chasse

Arrêté n° 3206

portant modification du comité de pilotage pour la mise en œuvre du document d'objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 n°85 « Bois de Serqueux » (FR2100330)

**La Préfète de la Haute-Marne
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

Vu la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 relative à la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages ;

Vu l'arrêté ministériel en date du 26 décembre 2013 portant désignation de la zone spéciale de conservation « Bois de Serqueux » (FR2100330) ;

Vu le code de l'environnement, notamment l'article L. 414-2, et les articles R. 414-8 et suivants relatifs aux comités de pilotage chargés de l'élaboration et du suivi de la mise en oeuvre des documents d'objectifs des sites Natura 2000 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°836 du 6 février 2007 portant constitution du comité de pilotage local pour l'élaboration du document d'objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 n°FR2100330 « Bois de Serqueux » (n° régional 85) ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2937 du 19 novembre 2018 portant délégation de signature à M. Jean-Pierre GRAULE, Directeur départemental des territoires en matière d'administration générale ;

Considérant qu'il convient de mettre à jour la composition du comité de pilotage suite aux différentes réformes de l'organisation territoriale de l'État et des collectivités ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires de la Haute-Marne.

ARRETE :

Article 1 : Il est institué un comité de pilotage local pour la mise en œuvre du document d'objectifs du site Natura 2000 n°FR2100330 « Bois de Serqueux » (n° régional 85).

Article 2 : Le comité de pilotage est constitué comme suit :

- Services et établissements publics de l'État :

- Mme la Préfète de Haute-Marne ou son représentant ;
- M. le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Grand Est (DREAL) ou son représentant ;
- M. le Directeur départemental des territoires de Haute-Marne (DDT) ou son représentant ;
- M. le Directeur de l'Office national des forêts – Agence de la Haute-Marne (ONF) ou son représentant ;
- M. le Chef de l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB) de la Haute-Marne ou son représentant ;
- M. le Chef du service départemental de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage de la Haute-Marne (ONCFS) ;

- Collectivités territoriales :

- M. le Président du Conseil Régional Grand Est ou son représentant ;
- M. le Président du Conseil Départemental de Haute-Marne ou son représentant ;
- Madame le Maire de Larivière-Arnoncourt ou son représentant ;
- Messieurs les Maires des communes suivantes ou leurs représentants : Aigremont et Serqueux.
- M. le Président de la communauté de communes des Savoir-Faires ;

- Organismes socioprofessionnels et associations :

- M. le Président de la Chambre départementale d'agriculture de Haute-Marne ou son représentant ;
- M. le Président de l'Association de la propriété foncière de la Haute-Marne ou son représentant ;
- M. le Président de la Fédération départementale de la pêche de Haute-Marne ou son représentant ;
- M. le Président de la Fédération départementale des chasseurs de la Haute-Marne ou son représentant ;
- M. le Président du Centre régional de la propriété forestière Grand Est ou son représentant ;
- M. le Président de l'association des communes forestières de la Haute-Marne ou son représentant ;
- M. le Président du syndicat des forestiers privés de Haute-Marne ou son représentant ;
- M. le Président du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel Grand Est (CSRPN) ou son représentant ;
- M. le Président du Conservatoire d'espaces naturels Champagne-Ardenne (CENCA) ou son représentant ;
- M. le Président de la Ligue de protection des oiseaux Champagne-Ardenne (LPO CA) ou son représentant ;
- M. le Président des naturalistes Champagne-Ardenne ou son représentant ;
- Messieurs les Coprésidents de Nature Haute-Marne ou leur représentant ;
- M. le Président de la maison départementale du tourisme de Haute-Marne ou son représentant ;
- M. le Président du Comité départemental de randonnée pédestre de la Haute-Marne ou son représentant.

Article 3 : Le comité de pilotage pourra solliciter l'avis de toute personne ou structure en tant que de besoin. Il veillera également à associer toute personne directement concernée par le site, sous une forme appropriée.

Article 4 : Après la publication de cet arrêté, le Préfet ou son représentant convoque le comité de pilotage afin que les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements désignent pour une durée de trois ans renouvelable la collectivité territoriale ou le groupement chargé de suivre la mise en œuvre du document d'objectifs (DOCOB). Ils élisent pour la même durée le président du comité. À défaut, le Préfet ou son représentant préside le comité de pilotage et le suivi de la mise en œuvre du DOCOB a lieu sous la maîtrise d'ouvrage des services de l'État.

Article 5 : L'arrêté préfectoral n°836 du 6 février 2007 portant constitution du comité de pilotage local pour l'élaboration du document d'objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 n°FR2100330 « Bois de Serqueux » (n° régional 85) est abrogé.

Article 6 : Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 7 : Le Secrétaire général de la préfecture de la Haute-Marne, le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Grand-Est, le Directeur départemental des territoires de la Haute-Marne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à chacun des membres du comité de pilotage et inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture de Haute-Marne.

Fait à Chaumont, le **17 DEC. 2018**

Pour la Préfète et par délégation,
le directeur départemental des territoires

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'J' and 'P' followed by a long horizontal stroke.

Jean-Pierre GRAULE



PREFET DE LA HAUTE-MARNE

Direction départementale des territoires

Service environnement et forêt

Bureau biodiversité forêt chasse

Arrêté n° 3207

portant modification du comité de pilotage pour la mise en œuvre du document d'objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 n°77 « Val de la Joux et de la Vouette » (FR2100322)

**La Préfète de la Haute-Marne
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

Vu la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 relative à la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages ;

Vu l'arrêté ministériel en date du 9 janvier 2017 portant désignation de la zone spéciale de conservation « Val de Joux et de la Vouette » (FR2100322) ;

Vu le code de l'environnement, notamment l'article L. 414-2, et les articles R. 414-8 et suivants relatifs aux comités de pilotage chargés de l'élaboration et du suivi de la mise en oeuvre des documents d'objectifs des sites Natura 2000 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2147 du 8 juillet 2004 instituant un comité de pilotage local pour l'élaboration du document d'objectifs du site Natura 2000 n°FR2100322 « Val de la Joux et de la Vouette » (n° régional 77) ;

Vu l'arrêté préfectoral n°3019 du 17 octobre 2006 portant modification de l'arrêté préfectoral n°2147 du 8 juillet 2004 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2937 du 19 novembre 2018 portant délégation de signature à M. Jean-Pierre GRAULE, Directeur départemental des territoires en matière d'administration générale ;

Considérant qu'il convient de mettre à jour la composition du comité de pilotage suite aux différentes réformes de l'organisation territoriale de l'État et des collectivités ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires de la Haute-Marne.

ARRETE :

Article 1 : Il est institué un comité de pilotage local pour la mise en œuvre du document d'objectifs du site Natura 2000 n°FR2100322 « Val de la Joux et de la Vouette » (n° régional 77).

Article 2 : Le comité de pilotage est constitué comme suit :

- Services et établissements publics de l'État :

- Mme la Préfète de Haute-Marne ou son représentant ;
- M. le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Grand Est (DREAL) ou son représentant ;
- M. le Directeur départemental des territoires de Haute-Marne (DDT) ou son représentant ;
- M. le Directeur de l'Office national des forêts – Agence de la Haute-Marne (ONF) ou son représentant ;
- M. le Chef de l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB) de la Haute-Marne ou son représentant ;
- M. le Chef du service départemental de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage de la Haute-Marne (ONCFS).

- Collectivités territoriales :

- M. le Président du Conseil Régional Grand Est ou son représentant ;
- M. le Président du Conseil Départemental de Haute-Marne ou son représentant ;
- Messieurs les Maires des communes suivantes ou leurs représentants : Busson, Montot-sur-Rognon, Reynel, Roches-Bettaincourt, Signéville ;
- M. le Président de la communauté de communes Meuse Rognon.

- Organismes socioprofessionnels et associations :

- M. le Président de la Chambre départementale d'agriculture de Haute-Marne ou son représentant ;
- Mme ou M. le Président de l'Association de la propriété foncière de la Haute-Marne ou son représentant ;
- M. le Président de la Fédération départementale de la pêche de Haute-Marne ou son représentant ;
- M. le Président de la Fédération départementale des chasseurs de la Haute-Marne ou son représentant ;
- M. le Président du Centre régional de la propriété forestière Grand Est ou son représentant ;
- M. le Président du syndicat des forestiers privés de Haute-Marne ou son représentant ;
- M. le Président de l'association des communes forestières de la Haute-Marne ou son représentant ;
- M. le Président du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel Grand Est (CSRPN) ou son représentant ;
- M. le Président du Conservatoire d'espaces naturels Champagne-Ardenne (CENCA) ou son représentant ;
- M. le Président de la Ligue de protection des oiseaux Champagne-Ardenne (LPO CA) ou son représentant ;
- M. le Président des naturalistes Champagne-Ardenne ou son représentant ;
- Messieurs les Coprésidents de Nature Haute-Marne ou leur représentant ;
- M. le Président de la maison départementale du tourisme de Haute-Marne ou son représentant ;

- M. le Président du Comité départemental de randonnée pédestre de la Haute-Marne ou son représentant.

Article 3 : Le comité de pilotage pourra solliciter l'avis de toute personne ou structure en tant que de besoin. Il veillera également à associer toute personne directement concernée par le site, sous une forme appropriée.

Article 4 : Après la publication de cet arrêté, le Préfet ou son représentant convoque le comité de pilotage afin que les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements désignent pour une durée de trois ans renouvelable la collectivité territoriale ou le groupement chargé de suivre la mise en œuvre du document d'objectifs (DOCOB). Ils élisent pour la même durée le président du comité. À défaut, le Préfet ou son représentant préside le comité de pilotage et le suivi de la mise en œuvre du DOCOB a lieu sous la maîtrise d'ouvrage des services de l'État.

Article 5 : Les arrêtés préfectoraux n°2147 du 8 juillet 2004 instituant un comité de pilotage local pour l'élaboration du document d'objectifs du site Natura 2000 n°FR2100322 « Val de la Joux et de la Vouette » (n° régional 77) et n°3019 du 17 octobre 2006 portant modification de l'arrêté préfectoral n°2147 du 8 juillet 2004 sont abrogés.

Article 6 : Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 7 : Le Secrétaire général de la préfecture de la Haute-Marne, le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Grand-Est, le Directeur départemental des territoires de la Haute-Marne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à chacun des membres du comité de pilotage et inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture de Haute-Marne.

Fait à Chaumont, le **17 DEC. 2018**

Pour la Préfète et par délégation,
le directeur départemental des territoires

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'J' and 'P' followed by a long horizontal stroke.

Jean-Pierre GRAULE



PREFET DE LA HAUTE-MARNE

Direction départementale des territoires

Service environnement et forêt

Bureau Biodiversité Forêt Chasse

ARRÊTÉ N° 3208 du **18 DEC. 2018**
portant approbation du document d'objectifs (DOCOB)
du site Natura 2000 FR2100319
« Vallées du Rognon et de la Sueurre
et massif forestier de la Crête et d'Ecot-la-Combe »

La Préfète de la Haute-Marne
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu la Directive Européenne n° 92-43 du 21 mai 1992 relative à la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvage ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L.414-2 et suivants, et les articles R.414-8 et suivants relatifs aux documents d'objectifs et contrats Natura 2000 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°1909 du 24 juin 2002, portant constitution du comité de pilotage du site ;

Vu l'avis du Comité de Pilotage local en date du 14 avril 2014 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2937 du 19 novembre 2018 portant délégation de signature à M. Jean-Pierre Graule, directeur départemental des territoires en matière d'administration générale ;

Sur proposition du Directeur départemental des territoires de la Haute-Marne,

ARRÊTE :

Article 1 : Le document d'objectifs du site Natura 2000 FR2100319 « Vallées du Rognon et de la Sueurre et massif forestier de la Crête et d'Ecot-la-Combe » (n° régional 74) est approuvé.

Article 2 : Les mesures de gestion, de suivi scientifique et d'animation prévues dans le document d'objectifs portent sur le territoire des communes concernées par le périmètre du site Natura 2000, à savoir : Andelot-Blancheville, Bourdons-sur-Rognon, Cirey-lès-Mareilles, Clinchamp, Consigny, Ecot-la-Combe, Manois, Rimaucourt et Saint-Blin.

Les collectivités territoriales, les associations, les propriétaires et les gestionnaires ayant droit sont concernés par la mise en œuvre du document d'objectifs.

La mise en place des contrats de gestion porte sur les parcelles incluses dans le périmètre Natura 2000 et sur les habitats et les espèces nécessitant de telles mesures conformément au document d'objectifs.

Article 3 : Conformément aux dispositions de l'article R 414-9-1 et suivants du code de l'environnement, le document d'objectifs est tenu à disposition du public dans les mairies des communes de Andelot-Blancheville, Bourdons-sur-Rognon, Cirey-lès-Mareilles, Clinchamp, Consigny, Ecot-la-Combe, Manois, Rimaucourt et Saint-Blin.

Ce document est également consultable à :

- la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Grand-Est
- la Direction départementale des territoires de la Haute-Marne.

Article 4 : L'arrêté préfectoral n° 2112 du 17 août 2018 portant approbation du document d'objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 FR2100319 « Vallées du Rognon et de la Sueurre et massif forestier de la Crête et d'Ecot-la-Combe » est abrogé.

Article 5 : Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 6 : Le Secrétaire général de la préfecture de la Haute-Marne, le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Grand-Est, le Directeur départemental des territoires de la Haute-Marne et les Maires de Andelot-Blancheville, Bourdons-sur-Rognon, Cirey-lès-Mareilles, Clinchamp, Consigny, Ecot-la-Combe, Manois, Rimaucourt et Saint-Blin sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux membres du comité de pilotage et inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture de Haute-Marne.

Chaumont, le **18 DEC. 2018**

Pour la Préfète et par délégation, le
directeur départemental des territoires,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large loop followed by several vertical strokes and a long horizontal stroke extending to the right.

Jean-Pierre Graule



PREFET DE LA HAUTE-MARNE

Direction départementale des territoires

Service environnement et forêt

Bureau Biodiversité Forêt Chasse

ARRÊTÉ N° 3209 du **18 DEC. 2018**
portant approbation du document d'objectifs (DOCOB)
du site Natura 2000 FR2100324
« Les Gorges de la Vingeanne »

La Préfète de la Haute-Marne
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu la Directive Européenne n° 92-43 du 21 mai 1992 relative à la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvage ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L.414-2 et suivants, et les articles R.414-8 et suivants relatifs aux documents d'objectifs et contrats Natura 2000 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°619 du 25 janvier 2001, portant constitution du comité de pilotage du site ;

Vu l'avis du Comité de Pilotage local en date du 2 octobre 2013 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2937 du 19 novembre 2018 portant délégation de signature à M. Jean-Pierre Graule, directeur départemental des territoires en matière d'administration générale ;

Sur proposition du Directeur départemental des territoires de la Haute-Marne,

ARRÊTE :

Article 1 : Le document d'objectifs du site Natura 2000 FR2100324 « Les Gorges de la Vingeanne » (n° régional 79) est approuvé.

Article 2 : Les mesures de gestion, de suivi scientifique et d'animation prévues dans le document d'objectifs portent sur le territoire des communes concernées par le périmètre du site Natura 2000, à savoir : Aprey.

Les collectivités territoriales, les associations, les propriétaires et les gestionnaires ayant droit sont concernés par la mise en œuvre du document d'objectifs.

La mise en place des contrats de gestion porte sur les parcelles incluses dans le périmètre Natura 2000 et sur les habitats et les espèces nécessitant de telles mesures conformément au document d'objectifs.

Article 3 : Conformément aux dispositions de l'article R 414-9-1 et suivants du code de l'environnement, le document d'objectifs est tenu à disposition du public dans la mairie de la commune d'Aprey.

Ce document est également consultable à :

- la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Grand-Est
- la Direction départementale des territoires de la Haute-Marne,

Article 4 : L'arrêté préfectoral n° 2114 du 17 août 2018 portant approbation du document d'objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 FR2100324 « Les Gorges de la Vingeanne » est abrogé.

Article 5 : Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 6 : Le Secrétaire général de la préfecture de la Haute-Marne, le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Grand-Est, le Directeur départemental des territoires de la Haute-Marne et le Maire d'Aprey sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux membres du comité de pilotage et inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture de Haute-Marne.

Chaumont, le **18 DEC. 2018**

Pour la Préfète et par délégation, le
directeur départemental des territoires,



Jean-Pierre Graule



PREFET DE LA HAUTE-MARNE

Direction régionale
des entreprises,
de la consommation,
de la concurrence
du travail et de l'emploi
Grand Est

Unité Départementale
de la Haute-Marne

Secrétariat de Direction

Dossier suivi par :
Bernadette VIENNOT
03.25.01.67.12
acal-ud52.direction@direccte.gouv.fr

ARRETE MODIFICATIF (N°13) N° **3178**
portant composition de la commission départementale de l'emploi et de l'insertion

La Préfète de la Haute-Marne,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code du Travail,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu l'ordonnance n° 2004-637 du 1er juillet 2004 relative à la simplification de la composition et du fonctionnement des commissions administratives et à la réduction de leur nombre, ratifiée et modifiée par la loi n° 2004-1343 du 9 décembre 2004 de simplification du droit, et modifiée par l'ordonnance n° 2005-727 du 30 juin 2005,

Vu le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives,

Vu le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif,

Vu le décret n° 2013-703 du 1^{er} août 2013 relatif à la suppression de la participation de la direction générale des finances publiques à divers organismes collégiaux,

Vu l'arrêté préfectoral n° 3562 du 4 décembre 2006 portant création d'une commission de l'emploi et de l'insertion en Haute-Marne,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2131 du 30 juillet 2007 portant création de la commission départementale de l'emploi et de l'insertion,

Directe Grand Est - Unité Départementale de la Haute-Marne
15 Rue Decrès - 52012 CHAUMONT Cedex

A compter du 1^{er} janvier 2016, la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, dont le siège est à Strasbourg, couvre le territoire de la Région Grand Est

www.grand-est.direccte.gouv.fr - www.travail-emploi-sante.gouv.fr - www.economie.gouv.fr

Vu l'arrêté préfectoral modificatif (N°1) N° 2785 du 21 octobre 2009 portant composition de la commission départementale de l'emploi et de l'insertion,

Vu l'arrêté préfectoral modificatif (N°1) N° 2381 du 9 août 2010 portant création de la commission départementale de l'emploi et de l'insertion,

Vu l'arrêté préfectoral modificatif (N°2) N° 2382 du 9 août 2010 portant composition de la Commission départementale de l'emploi et de l'insertion,

Vu l'arrêté préfectoral modificatif (N°3) N° 1925 du 20 juillet 2011 portant composition de la commission départementale de l'emploi et de l'insertion,

Vu l'arrêté préfectoral modificatif (2) N° 1480 du 31 octobre 2013 portant création de la commission départementale de l'emploi et de l'insertion,

Vu l'arrêté préfectoral modificatif (N°4) N° 1481 du 31 octobre 2013 portant composition de la commission départementale de l'emploi et de l'insertion,

Vu l'arrêté préfectoral modificatif (N° 5) N° 1774 du 17 décembre 2013 portant composition de la commission départementale de l'emploi et de l'insertion,

Vu l'arrêté préfectoral modificatif (N°6) N° 744 du 31 janvier 2014 portant composition de la commission départementale de l'emploi et de l'insertion,

Vu l'arrêté préfectoral modificatif (N°7) N° 1551 du 12 juin 2014 portant composition de la commission départementale de l'emploi et de l'insertion,

Vu l'arrêté préfectoral modificatif (N°8) N° 2510 du 18 novembre 2014 portant composition de la commission départementale de l'emploi et de l'insertion,

Vu l'arrêté préfectoral modificatif (N°9) N° 1374 du 18 mai 2016 portant composition de la commission départementale de l'emploi et de l'insertion,

Vu l'arrêté préfectoral modificatif (N°10) N° 840 du 10 mars 2017 portant composition de la commission départementale de l'emploi et de l'insertion,

Vu l'arrêté préfectoral modificatif (N°11) N° 1986 du 27/07/2018 portant composition de la commission départementale de l'emploi et de l'insertion,

Vu l'arrêté préfectoral modificatif (N°12) N° 2104 du 08/08/2018 portant composition de la commission départementale de l'emploi et de l'insertion,

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Haute-Marne,

A R R E T E

Article 1 : A compter de ce jour, les articles 1^{er}, 2 et 3 de l'arrêté préfectoral modificatif (N° 12) N° 2104 du 8 août 2018 susvisé, sont modifiés de la façon suivante :

« **Article 1er** : la composition de la commission départementale de l'emploi et de l'insertion est fixée comme suit :

1. Collège des représentants des services de l'Etat

- Le Préfet ou son représentant,
- La Directrice du Travail en charge de l'Unité Départementale de la Haute-Marne de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi Grand Est ou son représentant,
 - Le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations ou son représentant,
 - La Directrice des Services Départementaux de l'Education Nationale ou son représentant,
 - Le Directeur Départemental des Territoires ou son représentant,

2. Collège des élus, représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements

- Conseil Régional :
 - ✓ Madame Pascale KREBS, titulaire
 - ✓ Madame Catherine ZUBER, suppléante
- Conseil Départemental :
 - ✓ Madame Rachel BLANC, titulaire
 - ✓ Madame Astrid HUGUENIN, suppléante
- Représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale :
 - ✓ Monsieur Bertrand OLLIVIER, Maire de JOINVILLE, titulaire,
 - ✓ Monsieur Jonathan HASELVANDER, Maire de BOURMONT entre MEUSE et MOUZON, suppléant,
 - ✓ Madame Christine HENRY, Maire de RIZAUCOURT-BUCHEY, titulaire,
 - ✓ Madame Laetitia HERNANDEZ, Conseillère municipale de MONTOT-SUR-ROGNON, suppléante,
 - ✓ Monsieur Jacky GILLET, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Chaumont, du Bassin Nogentais et du Bassin de Bologne, Vignory, Froncles, titulaire,

3. Collège des représentants des organisations professionnelles et inter professionnelles d'employeurs

- Mouvement des Entreprises de France (MEDEF) :
 - ✓ Monsieur Jacques DUBRUQUE, titulaire
 - ✓ Madame Caroline ORDAD, suppléante
- Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (C.P.M.E.) :
 - ✓ Madame Céline JEANSON, titulaire
 - ✓ Monsieur Christophe EYGONNET, suppléant
- Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (F.D.S.E.A.) :
 - ✓ Monsieur Franck THIEBLEMONT, titulaire
 - ✓ Pas de suppléant
- Union des Entreprises de Proximité (U2P) :
 - ✓ Monsieur Alain PENNE, titulaire
 - ✓ Monsieur Eric CASTENETTO, suppléant

- Union des Industries et Métiers de la Métallurgie (U.I.M.M.) :
 - ✓ Monsieur Loïc CHABANET, titulaire
 - ✓ Madame Aurélie GILLES, suppléante
- Chambre syndicale des Artisans et Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB) :
 - ✓ Monsieur Jean-Louis MOUTON, titulaire
 - ✓ Monsieur Pascal MAIGROT, suppléant
- Fédération Départementale du Bâtiment et des Travaux Publics :
 - ✓ Monsieur Christophe UEHLI, titulaire
 - ✓ Madame Julie DRAPIEWSKI, suppléante
- Union des Employeurs de l'Economie Sociale et Solidaire :
 - ✓ Monsieur Yves DOUCEY, titulaire
 - ✓ Monsieur David HORIOT, suppléant

4. Collège des représentants des organisations syndicales représentatives de salariés

- Union Départementale C.F.D.T. :
 - ✓ Madame Carole MERLE, titulaire
 - ✓ Madame Corinne BARTHELEMY, suppléante
- Union Départementale C.F.T.C. :
 - ✓ Monsieur Jacky LEPITRE, titulaire
 - ✓ Monsieur Olivier DOUCHET, suppléant
- Union Départementale C.G.C. :
 - ✓ Madame Mireille BOURCELOT, titulaire
 - ✓ Pas de suppléant.
- Union Départementale C.G.T :
 - ✓ Monsieur Olivier KOCH, titulaire
 - ✓ Pas de suppléant
- Union Départementale F.O. :
 - ✓ Madame Dominique PERCHET, titulaire
 - ✓ Monsieur Patrice DEPLANQUE, suppléant

5. Collège des représentants des Chambres Consulaires

- Chambre d'Agriculture :
 - ✓ Monsieur Christophe THIEBLEMONT, titulaire
 - ✓ Monsieur Christophe FISCHER, suppléant
- Chambre de Commerce et d'Industrie :
 - ✓ Monsieur Jean-Bernard HERGOTT, titulaire
 - ✓ Madame Laurence LOUVRIER, suppléante
- Chambre de Métiers et de l'Artisanat :
 - ✓ Monsieur Jean-Louis MOUTON, titulaire
 - ✓ Monsieur Eric CASTENETTO, suppléant

6. Collège de personnalités qualifiées désignées par le Préfet en raison de leur compétence dans le domaine, de l'emploi, de l'insertion

- ✓ Monsieur Fabien MORTIER, Directeur de la BANQUE DE FRANCE ou Monsieur Pierre MARTIN, Adjoint au Directeur, suppléant,
- ✓ Madame Sabrina CARLIER, Chargée d'Appui Partenariat - Pôle emploi, titulaire, ou Monsieur Djellali CHAOU, Directeur Territorial - Pôle Emploi, suppléant.

Article 2 : la composition de la formation spécialisée dénommée « commission emploi », instituée au sein de la commission départementale de l'emploi et de l'insertion, est fixée comme suit :

1. Collège des représentants des services de l'Etat

- Le Préfet ou son représentant,
- La Directrice du Travail en charge de l'Unité Départementale de la Haute-Marne de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi Grand Est ou son représentant,
 - Le Directeur Départemental des Territoires ou son représentant,
 - La Directrice des Services Départementaux de l'Education Nationale ou son représentant,
 - Le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations ou son représentant,

2. Collège des représentants des organisations professionnelles et inter professionnelles d'employeurs

- Mouvement des Entreprises de France (MEDEF) :
 - ✓ Monsieur Jacques DUBRUQUE, titulaire
 - ✓ Madame Caroline ORDAD, suppléante
- Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (C.P.M.E.) :
 - ✓ Madame Céline JEANSON, titulaire
 - ✓ Monsieur Christophe EYGONNET, suppléant
- Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (F.D.S.E.A.) :
 - ✓ Monsieur Franck THIEBLEMONT, titulaire
 - ✓ Pas de suppléant.
- Union des Entreprises de Proximité (U2P) :
 - ✓ Monsieur Alain PENNE, titulaire
 - ✓ Monsieur Eric CASTENETTO, suppléant
- Union des Industries et Métiers de la Métallurgie (U.I.M.M.) :
 - ✓ Monsieur Loïc CHABANET, titulaire
 - ✓ Madame Aurélie GILLES, suppléante

3. Collège des représentants des organisations syndicales représentatives de salariés

- Union Départementale C.F.D.T. :
 - ✓ Madame Carole MERLE, titulaire
 - ✓ Madame Corinne BARTHELEMY, suppléante

- Union Départementale C.F.T.C. :
 - ✓ Monsieur Jacky LEPITRE, titulaire
 - ✓ Monsieur Olivier DOUCHET, suppléant

- Union Départementale C.G.C. :
 - ✓ Madame Mireille BOURCELOT, titulaire
 - ✓ Pas de suppléant

- Union Départementale C.G.T :
 - ✓ Monsieur Olivier KOCH, titulaire
 - ✓ Pas de suppléant

- Union Départementale F.O. :
 - ✓ Madame Dominique PERCHET, titulaire
 - ✓ Monsieur Patrice DEPLANQUE, suppléant

Sur décision de son Président, des représentants d'organismes ou d'administrations qui ne participent pas au vote, peuvent être associés à la « commission emploi » en qualité d'expert.

Article 3 : la composition de la formation spécialisée dénommée « conseil départemental de l'insertion par l'activité économique », instituée au sein de la commission départementale de l'emploi et de la formation, est fixée comme suit :

1. Représentants des services de l'Etat

- Le Préfet ou son ou son représentant,
- La Directrice du Travail en charge de l'Unité Départementale de la Haute-Marne de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi Grand Est ou son représentant,
 - Le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations ou son représentant,

2. Elus, représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements

- Conseil Régional :
 - ✓ Madame Pascale KREBS, titulaire
 - ✓ Madame Catherine ZUBER, suppléante

- Conseil Départemental :
 - ✓ Madame Rachel BLANC, titulaire,
 - ✓ Madame Astrid HUGUENIN, suppléante.

- Représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale :
 - ✓ Monsieur Bertrand OLLIVIER, Maire de JOINVILLE, titulaire,
 - ✓ Monsieur Jonathan HASELVANDER, Maire de BOURMONT entre MEUSE et MOUZON, suppléant,
 - ✓ Madame Christine HENRY, Maire de RIZAUCOURT-BUCHEY, titulaire,
 - ✓ Madame Laetitia HERNANDEZ, Conseillère municipale de MONTOT-SUR-ROGNON, suppléante,
 - ✓ Monsieur Jacky GILLET, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Chaumont, du Bassin Nogentais et du Bassin de Bologne, Vignory, Froncles, titulaire,

3. Représentants de Pôle Emploi

✓ Madame Sabrina CARLIER, Chargée d'Appui Partenariat - Pôle emploi, titulaire, ou Monsieur Djellali CHAOU, Directeur Territorial - Pôle Emploi, suppléant.

4. Représentants du secteur de l'insertion par l'activité économique

✓ Innovet et Agir pour l'Emploi dans le Grand Est – Collège des Associations Intermédiaires :

- ✓ Monsieur Laurent SAVARD, titulaire
- ✓ Monsieur Antoine MACHET, suppléant

✓ Innovet et Agir pour l'Emploi dans le Grand Est – Collèges des Entreprises d'Insertion et des Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion :

- ✓ Monsieur Alain CARDOT, titulaire
- ✓ Monsieur Didier COGNON, suppléant

▪ Innovet et Agir pour l'Emploi dans le Grand Est – Fédération :

- ✓ Monsieur François ROBIN, titulaire
- ✓ Madame Valérie BEGE, suppléante

▪ Chantier-Ecole Grand Est :

- ✓ Monsieur David HORIOT, titulaire
- ✓ Madame Aline PAINDAVOINE, suppléante

▪ Chantiers d'Insertion Permanents :

- ✓ Madame Catherine HOYMANS, titulaire
- ✓ Monsieur Christophe SADAoui, suppléant

5. Représentants des organisations professionnelles et interprofessionnelles d'employeurs

▪ Mouvement des Entreprises de France (MEDEF) :

- ✓ Monsieur Jacques DUBRUQUE, titulaire
- ✓ Madame Caroline ORDAD, suppléante

▪ Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (C.P.M.E.) :

- ✓ Madame Céline JEANSON, titulaire
- ✓ Monsieur Christophe EYGONNET, suppléant

▪ Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (F.D.S.E.A.) :

- ✓ Monsieur Franck THIEBLEMONT, titulaire
- ✓ Pas de suppléant

▪ Union des Entreprises de Proximité (U2P) :

- ✓ Monsieur Alain PENNE, titulaire
- ✓ Monsieur Eric CASTENETTO, suppléant

▪ Union des Industries et Métiers de la Métallurgie (U.I.M.M.) :

- ✓ Monsieur Loïc CHABANET, titulaire
- ✓ Madame Aurélie GILLES, suppléante

- Chambre syndicale des Artisans et Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB) :
 - ✓ Monsieur Jean-Louis MOUTON, titulaire
 - ✓ Monsieur Pascal MAIGROT, suppléant

- Fédération Départementale du Bâtiment et des Travaux Publics :
 - ✓ Monsieur Christophe UEHLI, titulaire
 - ✓ Madame Julie DRAPIEWSKI, suppléante

- Union des Employeurs de l'Economie Sociale et Solidaire :
 - ✓ Monsieur Yves DOUCEY, titulaire
 - ✓ Monsieur David HORIOT, suppléant

6. Représentants des organisations syndicales représentatives de salariés

- Union Départementale C.F.D.T. :
 - ✓ Madame Carole MERLE, titulaire
 - ✓ Madame Corinne BARTHELEMY, suppléante

- Union Départementale C.F.T.C. :
 - ✓ Monsieur Jacky LEPITRE, titulaire
 - ✓ Monsieur Olivier DOUCHET, suppléant

- Union Départementale C.G.C. :
 - ✓ Madame Mireille BOURCELOT, titulaire
 - ✓ Pas de suppléant

- Union Départementale C.G.T :
 - ✓ Monsieur Olivier KOCH, titulaire
 - ✓ Pas de suppléant

- Union Départementale F.O. :
 - ✓ Madame Dominique PERCHET, titulaire
 - ✓ Monsieur Patrice DEPLANQUE, suppléant»

Le reste sans changement.

Article 2 : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Haute-Marne et la Directrice du Travail en charge de l'Unité Départementale de la Haute-Marne de la DIRECCTE Grand Est sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à Chaumont, le 12 DEC. 2018



Elodie DEGIOVANNI



PREFET DE LA HAUTE-MARNE

Direction régionale
des entreprises,
de la consommation,
de la concurrence
du travail et de l'emploi
Grand Est

Unité Départementale
de la Haute-Marne

Secrétariat de Direction

Dossier suivi par :
Bernadette VIENNOT
03.25.01.67.12
acal-ud52.direction@direccte.gouv.fr

Arrêté N° 3199

portant acceptation de la demande de dérogation
à la règle du repos dominical présentée par ALLIANCE DU COMMERCE

La Préfète de la Haute-Marne,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code du travail, et notamment ses articles L. 3132-1, L.3132-3, L.3132-20 à L.3132-25-4 et R.3132-16 à R.3132-20-1,

Vu l'instruction DGT/RT3/2018/262 du 29 novembre 2018 relative à la dérogation au repos dominical pour les salariés des établissements ayant subi des pertes suite aux manifestations de novembre 2018,

Vu la demande de dérogation à la règle du repos dominical, présentée le 10 décembre par l'organisation professionnelle ALLIANCE DU COMMERCE, sise 13, rue Lafayette, 75009 PARIS, pour le point de vente CAMAÏEU, 32 rue de la Victoire de la Marne - 52000 CHAUMONT, et, par extension, pour l'ensemble des établissements du département de Haute-Marne relevant des conventions collectives des grands magasins et des magasins populaires (IDCC 2156), des maisons à succursales de vente au détail d'habillement (IDCC 675) et du commerce succursaliste de la chaussure (IDCC 468),

Considérant que l'article L3132-21 du code du travail dispose notamment qu' « *en cas d'urgence dûment justifiée et lorsque le nombre de dimanches pour lesquels l'autorisation prévue au même article L. 3132-20 n'excède pas trois, les avis préalables mentionnés au premier alinéa du présent article ne sont pas requis.* »,

Considérant que la demande vise l'autorisation du travail des salariés les dimanches 16, 23 et 30 décembre 2018 et les dimanches 06, 13, 20 et 27 janvier 2019, en raison des pertes subies suite aux manifestations liées au mouvement des gilets jaunes,

Considérant que les événements liés aux manifestations des gilets jaunes justifient le caractère d'urgence de la demande au sens de l'alinéa 2 de l'article L. 3132-21 du code du travail,

Considérant ainsi que le fonctionnement normal des établissements a été compromis,

Considérant que les clients potentiels n'ont pu réaliser leurs achats en raison de la gêne occasionnée; ce qui a généré une perte de chiffre d'affaires pour les établissements concernés,

Considérant que cette dérogation répond autant aux intérêts de la clientèle qu'à ceux des établissements concernés,

Considérant qu'au moins une des deux conditions fixées par l'article L.3132-20 du Code du Travail pour l'octroi d'une dérogation à la règle du repos dominical est respectée,

Considérant qu'en ces conditions et en application des dispositions de l'article L. 3132-20 du code du travail, le repos simultané des salariés les dimanches de décembre 2018 et janvier 2019 seraient de nature à porter préjudice au public et pourraient compromettre le bon fonctionnement des établissements concernés,

Considérant que les magasins de détail disposent déjà, dans les communes les plus importantes du département, d'une dérogation accordée par le maire pour les dimanches 02, 09, 16, 23 et 30 décembre 2018 à Saint-Dizier, Joinville, Chaumont, Saints-Geosmes, et s'agissant des commerces d'habillement, pour les dimanches 09, 16 et 23 décembre 2018 à Val de Meuse,

Considérant que les articles L3132-25-3 et L3132-25-4 du code du travail prévoient que les salariés volontaires qui travailleront le dimanche devront bénéficier au minimum d'un repos compensateur équivalent et d'une rémunération au moins égale au double de la rémunération normalement due pour une durée équivalente, sauf dispositions conventionnelles plus favorables,

ARRETE

Article 1 : La dérogation à la règle du repos dominical formulée par l'organisation Professionnelle ALLIANCE DU COMMERCE, sise 13, rue Lafayette, 75009 PARIS, pour le point de vente CAMAÏEU, 32 rue de la Victoire de la Marne - 52000 CHAUMONT, et, par extension, pour l'ensemble des établissements du département de Haute-Marne relevant des conventions collectives des grands magasins et des magasins populaires (IDCC 2156), des maisons à succursales de vente au détail d'habillement (IDCC 675) et du commerce succursaliste de la chaussure (IDCC 468), est accordée pour les dimanches 06, 13 et 20 janvier 2019.

Article 2 : Les salariés volontaires qui travailleront le dimanche devront bénéficier au minimum d'un repos compensateur équivalent et d'une rémunération au moins égale au double de la rémunération normalement due pour une durée équivalente, sauf dispositions conventionnelles plus favorables relatives aux contreparties au travail dominical.

Article 3 : Cette autorisation ne permet pas de déroger à l'article L. 3132-1 du code du travail qui dispose qu'il est interdit de faire travailler un même salarié plus de six jours par semaine ;

Article 4 : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Haute-Marne et la Directrice de l'Unité Départementale de la Haute-Marne de la DIRECCTE Grand Est, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié au pétitionnaire et publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Chaumont, le **18 DEC. 2018**



Elodie DEGIOVANNI

Voies et délais de recours :

Cet arrêté peut faire l'objet :

- d'un recours hiérarchique auprès du ministère du travail, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication. L'absence de réponse au terme de 2 mois vaut rejet implicite.
- d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Chalons en Champagne, dans un délai de 2 mois à compter de la notification ou de la publication du présent arrêté ou dans le délai de 2 mois à partir de la réponse de l'administration si un recours hiérarchique a été déposé.

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DE LANGRES
Trésorerie de LANGRES

1 RUE AUBERT
52200 LANGRES

DELEGATION DE POUVOIR ET DE SIGNATURE

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 396 A de son annexe II ,

Vu le livre des procédures fiscales,

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique, et le décret GBCP du 7 novembre 2012

Vu l'Article L621-43 du Code de Commerce relatif aux redressements et à la liquidation judiciaires des entreprises ,

Monsieur Xavier DENIS, Comptable public de la trésorerie de LANGRES

Décide :

Article 1^{er} : DELEGATION DE POUVOIR

Madame Béatrice DELANNE, contrôleur principal, reçoit pouvoir de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer seule ou concurremment avec moi tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent, y compris dans le cadre d'une action en justice ou d'une procédure collective, ce mandataire étant autorisé à ester en justice et à effectuer les déclarations de créances et d'autres actes nécessaires au bon déroulement desdites procédures.

Article 2 : DELEGATION DE SIGNATURE

Délégation générale de signature avec faculté d'agir séparément et sous sa seule signature est donnée à :

Madame Béatrice DELANNE, contrôleur principal

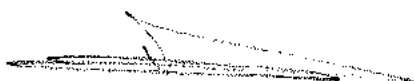
Article 3 : PUBLICITE

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de l'Etat du département de la Haute-Marne.

Fait à Langres le 1^{er} décembre 2018

Le responsable de la trésorerie de Langres

Xavier DENIS



Le mandataire

Béatrice DELANNE



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DE LANGRES
Trésorerie de LANGRES

1 RUE AUBERT
52200 LANGRES

DELEGATION SPECIALE DE SIGNATURE

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 396 A de son annexe II ,

Vu le livre des procédures fiscales,

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique, et le décret GBCP du 7 novembre 2012

Vu l'Article L621-43 du Code de Commerce relatif aux redressements et à la liquidation judiciaires des entreprises ,

Monsieur Xavier DENIS, Comptable public de la trésorerie de LANGRES

Décide :

Article 1^{er} : DELEGATION DE POUVOIR

Madame Stéphanie MECHET , contrôleuse des finances publiques, reçoit pouvoir de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer seule ou concurremment avec moi tous les actes relatifs au service recouvrement, ce mandataire étant autorisé à effectuer les déclarations de créances et d'autres actes nécessaires au bon déroulement desdites procédures.

Article 2 : DELEGATION DE SIGNATURE

Délégation spéciale de signature est donnée à Madame Stéphanie MECHET, contrôleuse des finances publiques

Article 3 : PUBLICITE

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de l'Etat du département de la Haute-Marne.

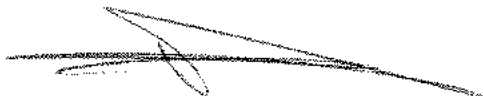
Fait à Langres le 1 décembre 2018

Le responsable de la trésorerie de Langres

Xavier DENIS

Le mandataire

Stéphanie MECHET,



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DE LANGRES
Trésorerie de LANGRES

1 RUE AUBERT
52200 LANGRES

DELEGATION DE POUVOIR ET DE SIGNATURE

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 396 A de son annexe II ,

Vu le livre des procédures fiscales,

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique, et le décret GBCP du 7 novembre 2012

Vu l'Article L621-43 du Code de Commerce relatif aux redressements et à la liquidation judiciaires des entreprises ,

Monsieur Xavier DENIS, Comptable public de la trésorerie de LANGRES

Décide :

Article 1^{er} : DELEGATION DE POUVOIR

Monsieur Jacques Rosselle, inspecteur des finances publiques, reçoit pouvoir de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer seule ou concurremment avec moi tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent, y compris dans le cadre d'une action en justice ou d'une procédure collective, ce mandataire étant autorisé à ester en justice et à effectuer les déclarations de créances et d'autres actes nécessaires au bon déroulement desdites procédures.

Article 2 : DELEGATION DE SIGNATURE

Délégation générale de signature avec faculté d'agir séparément et sous sa seule signature est donnée à :

Monsieur Jacques Rosselle, inspecteur des finances publiques

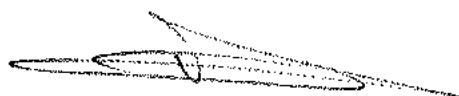
Article 3 : PUBLICITE

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de l'Etat du département de la Haute-Mame.

Fait à Langres le 1^{er} décembre 2018

Le responsable de la trésorerie de Langres

Xavier DENIS



Le mandataire

Jacques ROSSELLE

